



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/211/SR
12 mai 2023

Compte rendu du Conseil directeur

211^e session

12 et 15 mars 2023

Exhibition World Bahrain, Manama (Bahreïn)

Ordre du jour

| | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| 1. Adoption de l'ordre du jour (CL/211/A.1-rev.1) | 3 |
| 2. Approbation du compte rendu de la 210 ^e session du Conseil directeur (CL/210/SR) | 4 |
| 3. Élection du Président de la 146 ^e Assemblée | 4 |
| 4. Examen de demandes relatives au statut de Membre de l'UIP | |
| a) Demande de réaffiliation du Parlement du Libéria (CL/211/4a)-P.1) | 4 |
| b) Amendements aux modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP (CL/211/4b)-P.1) | 5 |
| 5. Rapport du Président | |
| a) Sur ses activités depuis la 210 ^e session du Conseil directeur | 6 |
| b) Sur les activités du Comité exécutif | 6 |
| 6. Présentation du Rapport d'impact de l'UIP pour 2022 par le Secrétaire général | 7 |
| 7. Situation financière (CL/211/7-R.1) | 11 |
| 8. Futures réunions interparlementaires (CL/211/8-P.1) | 9 |
| 9. Situation de certains parlements | 12 |
| 10. Bureaux régionaux de l'UIP (CL/211/10-P.1) | 18 ; 36 |
| 11. Coopération avec les Nations Unies (CL/211/11-P.1) | 21 |
| 12. Rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine (CL/211/12-R.1) | 22 |
| 13. Rapports sur les réunions spécialisées (CL/211/13-R.1-rev) | 28 |
| 14. Activités des organes pléniers et comités spécialisés (CL/211/14-P.1) | |
| a) Forum des femmes parlementaires (CL/211/14a)-R.1) | 29 |
| b) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/211/14b)-R.1) | 30 |
| c) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/211/14c)-R.1 et R.2) | 23 |
| d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/211/14d)-R.1) | 32 |
| e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/211/14e)-R.1) | 31 |
| f) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/211/14f)-R.1) | 31 |
| g) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/211/14g)-R.1) | 31 |
| h) Groupe consultatif sur la santé (CL/211/14h)-R.1) | 32 |
| i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/211/14i)-R.1) | 33 |
| j) Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/211/14j)-R.1) | 34 |
| 15. Élections au Comité exécutif (CL/211/15-P.1 et P.2) | 35 |
| 16. Hymne de l'UIP | 35 |
| 17. Prix Cremer-Passy (CL/211/17-P.1) | 35 |
| 18. Divers | 36 |

Première séance

Dimanche 12 mars 2023
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et exprime sa gratitude aux autorités de Bahreïn pour leur généreuse hospitalité et l'impressionnante organisation de la 146^e Assemblée de l'UIP. Il déclare que les parlementaires ont la responsabilité particulière de travailler main dans la main pour bâtir une vie meilleure fondée sur la coexistence pacifique, conformément aux souhaits des personnes qu'ils représentent. Il se félicite tout particulièrement d'accueillir trois invitées spéciales participant à l'Assemblée en vue de l'éventuelle affiliation ou réaffiliation de leur pays à l'UIP : Mme Jewel Howard-Taylor, Vice-Présidente du Libéria et Présidente du Sénat du Libéria, Mme Julie LaShell Adderley, Présidente du Sénat des Bahamas, et Mme Tangariki Reete, Présidente de l'Assemblée de Kiribati. Le cas échéant, l'UIP bénéficierait grandement de leur pleine participation à ses travaux et se rapprocherait de l'objectif d'universalité qu'elle s'est fixée.

Le Secrétaire général souhaite également la bienvenue aux participants et peut affirmer avec confiance que toutes les modalités de l'Assemblée seront propices à des débats constructifs.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), demandant la parole pour évoquer le tremblement de terre qui a récemment eu lieu en Türkiye et en République arabe syrienne, informe qu'il a ravagé une vaste zone de son pays, touchant directement ou indirectement 20 millions d'habitants et faisant plus de 45 000 morts. Lors de son déplacement dans la région au lendemain du drame, Mme Kavakci Kan et ses collègues parlementaires turcs ont eu connaissance de faits terribles concernant des pertes humaines, mais ils ont également pu voir toute la bonté de l'humanité, notamment la précieuse contribution des équipes internationales venues prêter main forte pour rechercher et secourir les victimes. La Türkiye, le plus grand donateur mondial d'aide au développement en pourcentage du revenu national brut, a dû faire preuve d'humilité en devenant à son tour bénéficiaire de l'aide. Au nom du peuple turc, elle remercie les Membres de l'UIP pour leurs marques d'attention et leur sollicitude à l'égard des communautés frappées par la catastrophe.

Le Président rappelle que si les périodes de crise donnent toujours lieu à des élans de solidarité, il serait néanmoins préférable qu'elles se raréfient. Dans un autre registre, il est au regret d'informer les participants que Mme Ivonne Passada, ancienne Vice-Présidente de l'UIP et Présidente de la Chambre des représentants de l'Uruguay, est décédée la nuit précédente. Au nom de l'UIP, il exprime ses condoléances à ses collègues parlementaires et espère que sa famille trouvera toute la force nécessaire pour affronter cette épreuve.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/211/A.1-rev.1)

Le Président appelle l'attention sur l'ordre du jour provisoire figurant dans le document CL/211/A.1-rev.1.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) fait observer que la proposition de Politique de prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP, dont il a été question à la session précédente, ne figure pas à l'ordre du jour provisoire. Il souhaiterait être informé de l'avancement de son élaboration.

Le Secrétaire général fait savoir que le Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture travaille à l'élaboration de cette politique et remettra un rapport intérimaire au Comité exécutif à sa prochaine séance.

Le Président suggère que la question de la politique proposée soit abordée, si nécessaire, au point 18 de l'ordre du jour sur les questions diverses.

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 210^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR
(CL/210/SR)**

Le compte rendu de la 210^e session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 146^e ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), appuyé par Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan), Mme P. Krariksh (Thaïlande), Mme B. Argimón (Uruguay), Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), M. A. Touizi (Maroc) et M. S.S. Al Barkani (Yémen), M. A.B.S. Almusalam (Bahreïn) est élu Président de la 146^e Assemblée par acclamation.

M. A.B.S. Almusalam (Bahreïn) remercie le Conseil directeur pour la confiance qu'il lui témoigne en l'élisant à la présidence de l'Assemblée. Il n'a aucun doute sur le caractère fructueux des débats, qui favoriseront la communication entre les peuples et insuffleront un souffle nouveau à la démocratie parlementaire afin de faire progresser l'action parlementaire conjointe. Il fera tout son possible pour collaborer avec les Membres par un dialogue constructif et des discussions approfondies en vue d'atteindre les objectifs visés, surtout s'agissant du renforcement des efforts de paix et de réconciliation et du rejet du fanatisme et de l'extrémisme. Il espère que cette Assemblée, organisée par son pays, constituera une étape décisive pour l'UIP.

Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DE DEMANDES RELATIVES AU STATUT DE MEMBRE DE L'UIP

**a) Demande de réaffiliation du Parlement du Libéria
(CL/211/4a)-P.1)**

Le Président rappelle que pour atteindre l'objectif d'universalité, l'UIP doit encore attirer en son sein 15 parlements d'États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont les États-Unis d'Amérique et plusieurs petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique. Les efforts que l'UIP déploie en permanence à cette fin ont récemment donné lieu à une demande de réaffiliation du Sénat du Libéria, comme indiqué dans le document CL/211/4a)-P.1. Après avoir examiné cette demande, le Comité exécutif a recommandé au Conseil directeur de l'approuver.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) estime que ce serait un honneur pour l'UIP de pouvoir de nouveau compter le Parlement du Libéria, l'un de ses membres fondateurs, parmi ses Membres.

Le Président partage cet avis et considère que le Conseil directeur souhaite approuver la demande du Libéria par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

Mme J. Howard-Taylor (Libéria) remercie le Conseil directeur de sa décision et est honorée de répondre favorablement, au nom du Sénat de son pays, à la demande de l'UIP de revenir en son sein après une longue absence. Depuis sa fondation en 1889, l'UIP est devenue un parlement non seulement de nations mais aussi de personnes remplissant des fonctions au niveau international en vue de promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable à travers le monde. L'UIP offre à tous les parlements un espace sûr pour nouer un dialogue sur divers sujets d'intérêt commun et elle est entrée dans la sphère du multilatéralisme en quête d'un monde plus équitable et plus pacifique.

Les principes fondamentaux et les activités de l'UIP doivent composer avec les deux défis urgents que sont l'égalité des sexes et les changements climatiques. Malgré une multitude d'appels à l'échelle mondiale, l'égalité des sexes ne progresse que très lentement. Même dans les parlements, la représentation des femmes n'atteint que 25 % en moyenne. Loin d'être atteinte, l'égalité des sexes nourrit des liens étroits avec la justice sociale, l'amélioration du niveau de vie et l'action climatique. À ce titre, des réformes profondes s'imposent pour modifier la situation en faveur des intérêts des femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale. Au contraire, les nombreux appels à l'action face aux changements climatiques font l'objet d'un important soutien financier. L'UIP, qui représente une force mondiale du bien, est le meilleur cadre pour faire pression en vue d'accorder une attention similaire à la question de l'égalité des sexes. Faute de mesures vigoureuses visant à s'assurer que les femmes ne sont pas laissées pour compte, toutes les actions menées en vue d'une coexistence pacifique et du développement durable demeureront en deçà des normes établies par l'UIP. Elle espère donc que les débats de la 146^e Assemblée de l'UIP refléteront les aspirations et les besoins réels de tous les habitants de la planète, notamment des femmes et des filles, et qu'ils donneront lieu à des mesures appropriées sur des questions importantes pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président se félicite d'accueillir un autre parlement parmi les Membres de l'UIP, d'autant plus qu'il s'agit d'un membre fondateur.

b) Amendements aux modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des Observateurs aux réunions de l'UIP
(CL/211/4b)-P.1)

Le Président appelle l'attention sur les amendements proposés aux modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des Observateurs aux réunions de l'UIP, tels qu'ils figurent dans l'annexe au document CL/211/4b)-P.1, à la suite d'un examen recommandé par le Conseil directeur à sa précédente session.

Le Secrétaire général présente ces amendements et rappelle que l'examen a été recommandé eu égard au nombre croissant de demandes d'octroi du statut d'Observateur émanant d'organisations partenaires. Il indique que la proposition consiste à accorder le statut d'Observateur permanent uniquement tel que recommandé par le Comité exécutif, après un examen approfondi de la structure, du fonctionnement, de l'énoncé de mission, du programme de travail et des antécédents de l'organisation concernée, notamment au regard de l'impact et des résultats attendus. Le statut d'Observateur sera en outre réservé principalement aux organisations parlementaires qui partagent les objectifs de l'UIP, conformément à son ambition et à sa mission consistant à encourager le dialogue et la coopération entre les parlements. Enfin, les Observateurs souhaitant participer à une Assemblée de l'UIP devront s'acquitter de frais d'inscription symboliques correspondant à une contribution aux coûts de fonctionnement et à une preuve d'une adhésion sans réserve aux travaux de l'UIP. Les organisations du système des Nations Unies et les organisations bénéficiant du statut d'Observateur auprès de l'ONU qui contribuent directement au programme d'une Assemblée seront toutefois exonérées de ces frais.

Il est également proposé de redéfinir les catégories d'Observateurs permanents comme suit : organisations du système des Nations Unies et organisations apparentées, assemblées et associations parlementaires, organisations non gouvernementales internationales, fédérations internationales de partis politiques et autres organisations partenaires. En outre, les entités qui sont demeurées inactives en termes de participation aux activités de l'UIP pendant plusieurs années seront retirées de la liste mais resteront libres de présenter une nouvelle demande de statut d'Observateur si elles le souhaitent. C'est actuellement le cas du Fonds international de développement agricole et de l'Organisation des États américains.

Le Président rappelle qu'il est indispensable que les organisations bénéficiant du statut d'Observateur permanent s'engagent pleinement auprès de l'UIP pour bénéficier de ses activités. Il considère que le Conseil directeur souhaite adopter les amendements proposés.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Sur ses activités depuis la 210^e session du Conseil directeur

Le Président, illustrant son propos au moyen d'un diaporama, explique que les activités qu'il a menées dans les six mois qui ont suivi la 210^e session du Conseil directeur visaient en premier lieu à renforcer la visibilité de l'UIP afin de faire mieux connaître sa multitude d'activités. Il a donc participé au plus grand nombre d'activités possible et a effectué des déplacements dans plus de 20 pays, au cours desquels il s'est entretenu avec des étudiants et a donné des interviews et des conférences de presse. Par ailleurs, le tout premier Prix Cremer-Passy a été remis et un processus concurrentiel pour l'adoption d'un hymne de l'UIP est organisé. S'il est approuvé, le nouvel hymne sera officialisé à la 147^e Assemblée.

Les activités qu'il a menées pour améliorer l'image de l'UIP, notamment en participant à des événements dans le monde entier, ont à la fois contribué à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP, qui constitue une autre de ses priorités, et à la consolidation de la bonne gouvernance de l'UIP. Dans ce cadre, il a notamment participé aux réunions du Comité exécutif et il a régulièrement collaboré avec le Secrétaire général et les directeurs de l'UIP, que ce soit en personne, en ligne ou par téléphone. Il s'est employé à toujours travailler en équipe – une condition indispensable pour renforcer l'UIP et sa pertinence.

M. P. Moatihodi (Botswana) tient à remercier et à féliciter le Président de l'UIP, dont la mission consiste à tenir des consultations et à communiquer, de faire connaître l'UIP au monde entier.

Le Président estime qu'il est essentiel que les parlementaires, en tant que représentants du peuple, aillent à la rencontre des gens et s'adressent directement à eux. C'est ce qu'il s'est employé à faire lors de tous ses déplacements.

M. J. Buttimer (Irlande) félicite le Président pour son leadership et constate qu'il a démontré l'importance de l'UIP aux parlementaires et s'est assuré qu'ils pouvaient faire entendre leur voix. Plus important encore, il a activement tenu les rênes de l'Organisation dans des temps difficiles et a proposé des initiatives pour rendre le monde meilleur et faciliter les travaux des parlementaires. Sans son leadership, il n'aurait pas été possible de tenter de négocier un dialogue entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Ses initiatives dans le domaine du développement durable, notamment dans le cadre de la dernière Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, à New York, sont tout aussi louables.

Le Président se dit reconnaissant des compliments exprimés.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président informe que le Comité exécutif a noté avec satisfaction les progrès réalisés par la Division de la Communication de l'UIP pour renforcer la présence de l'UIP sur les réseaux sociaux et accroître la visibilité des Membres pendant les Assemblées. Le Comité exécutif a également renouvelé son appel en faveur de la participation de parlementaires au sein de délégations nationales aux réunions majeures de l'ONU, dans le cadre de l'engagement de l'UIP consistant à mobiliser l'action parlementaire pour faire face aux défis mondiaux. Malheureusement, de nombreux gouvernements ne comprennent toujours pas qu'une telle participation serait pertinente et essentielle pour les parlements. En effet, ces derniers apporteraient une contribution essentielle à la traduction des engagements internationaux en réalités nationales.

En outre, le Comité exécutif a demandé que des campagnes d'information sur différentes questions soient organisées, notamment à l'intention des présidents de parlement, au vu de la solide contribution que les parlementaires de haut niveau peuvent apporter aux processus décisionnels. Enfin, le Comité exécutif a exprimé sa vive inquiétude au sujet du refus d'accorder aux femmes un accès à l'éducation en Afghanistan – une violation des droits de l'homme qu'il a condamnée. Il juge particulièrement important de créer des voies de dialogue avec les autorités du pays dans le but de changer la situation, y compris "en coulisses". L'UIP ne cherche aucune reconnaissance pour le rôle qu'elle pourrait jouer dans la réalisation de cet objectif extrêmement important, en faveur duquel elle continuera de se battre inlassablement.

Le Conseil directeur prend note du rapport du Président.

Point 6 de l'ordre du jour

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'IMPACT DE L'UIP POUR 2022
PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Secrétaire général, illustrant ses propos au moyen d'un diaporama, affirme que le *Rapport d'impact de l'UIP pour 2022* est source de fierté pour l'ensemble de l'Organisation. Il explique que l'objet du rapport est d'évaluer l'impact des activités menées au cours de la première année de mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 dans les domaines couverts par le mandat de l'UIP. Il convient d'examiner le rapport en parallèle du rapport du Président sur ses activités, qui vient compléter les travaux entrepris par les Membres par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UIP. En tant que piliers mêmes de la démocratie, les parlements sont au centre des cinq objectifs stratégiques identifiés dans la Stratégie de l'UIP en vue de mettre en place des écosystèmes parlementaires pour la démocratie et pour tous. Ces objectifs sont les suivants : renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces, promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs, soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements, favoriser l'action parlementaire collective, et renforcer la redevabilité à l'UIP. Les quatre domaines également identifiés pour évaluer la pertinence et la portée des actions sont les changements climatiques, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes, la paix et la sécurité, et le développement durable pour tous.

En plus d'exposer les activités entreprises, qui sont également décrites en détail sur le site web de l'UIP, le rapport présente plusieurs études de cas illustrant des actions mises en œuvre avec les ressources disponibles. À titre d'exemple, il montre que dans le domaine des changements climatiques, 2022 fut une année très chargée pour l'UIP. L'année 2023 devrait lui emboîter le pas avec la campagne *Parlements pour la planète*, qui vise à amplifier l'action parlementaire dans ce domaine. La promotion des droits de l'homme tient également une place importante, notamment grâce à l'action du Comité des droits de l'homme des parlementaires – un mécanisme unique en son genre habilité à examiner des cas de parlementaires dont les droits fondamentaux ont été bafoués et à défendre leur cause. La charge de travail du Comité ayant malheureusement augmenté de 10 % en 2022, il examine actuellement quelque 740 cas concernant 44 pays. De nombreux cas ont pu être résolus grâce à ses efforts, comme à Sri Lanka et en Turquie, où des parlementaires qui étaient prisonniers ont été libérés.

Préoccupée par la tendance croissante de la violence à l'égard des femmes, en particulier en politique, l'UIP a réalisé des enquêtes et d'autres travaux visant à évaluer l'ampleur du problème et à trouver des solutions, et elle en a diffusé les résultats. En 2022, l'UIP a réalisé le suivi d'une étude sur la violence à l'égard des femmes dans les parlements africains, reconnaissant dans ce contexte la contribution de pays tels que l'Afrique du Sud, le Bénin, le Gabon, le Maroc, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone, auxquels la République centrafricaine peut également être ajoutée et considérée comme la recrue la plus récente de cette campagne. Toutefois, comme il est impossible de présumer que tous les parlements ont la capacité de jouer le même rôle clé dans ce domaine, l'UIP s'attache à fournir aux parlementaires des moyens de renforcer leurs capacités, notamment des outils pour améliorer les compétences des femmes parlementaires. Dans sa publication phare, le *Rapport parlementaire mondial 2022*, l'UIP recense également des moyens par lesquels les parlements peuvent promouvoir le dialogue avec les citoyens afin d'intégrer leurs préoccupations au processus législatif.

S'agissant de promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs, il convient de féliciter les Membres pour les efforts qu'ils ont déployés, comme le souligne l'édition 2022 du rapport de l'UIP *Les femmes au parlement*, assorti d'une carte illustrant le suivi des progrès réalisés dans la représentation des femmes en politique cette année-là. Pour la première fois dans l'histoire, chaque parlement compte au moins une femme. On doit certes s'en réjouir, mais surtout continuer sur cette lancée pour faire mieux. Des efforts doivent être déployés pour améliorer davantage la représentation des femmes dans les partis politiques au parlement, qui a augmenté de 0,4 point de pourcentage pour passer à 26,5 %, ce qui représente la plus faible augmentation depuis six ans. À ce rythme, il faudra environ 80 ans pour atteindre la parité hommes-femmes.

Dans le domaine de l'autonomisation des jeunes, le très dynamique mouvement pour la jeunesse à l'UIP a poursuivi ses importantes actions en 2022 au cours des Assemblées et dans le cadre d'une série sur l'autonomisation, qui vise à former de jeunes parlementaires à des fonctions publiques. Quelque 1 000 leaders ont déjà souscrit à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* lancée en 2021, qui a rapidement porté ses fruits et à laquelle les Membres sont encouragés à souscrire. Que le Parlement de la Zambie soit félicité d'avoir récemment établi un groupe de jeunes, dans le cadre des activités qu'il mène pour se rajeunir avec l'appui de l'UIP. De

même, il convient de saluer les efforts déployés par le Parlement du Nigéria, avec lequel l'UIP collabore depuis des années pour que des jeunes puissent accéder à des fonctions publiques et qui possède aujourd'hui un groupe dynamique de jeunes parlementaires.

Au lendemain de la pandémie de COVID-19, en 2022, les parlements ont considérablement intensifié leurs recours aux technologies numériques pour améliorer leurs travaux. L'UIP a également entamé sa propre transformation numérique. Bon nombre des activités mentionnées par le Président ont été menées au moyen de ces technologies. De même, des moyens ont été déployés pour que le personnel du Secrétariat ait accès à des documents pour pouvoir travailler à distance. Le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP a travaillé d'arrache-pied pour promouvoir l'établissement de réseaux parlementaires et exploiter les nouvelles technologies au profit des parlements.

Par ailleurs, à la suite d'un examen des relations de l'UIP avec les Nations Unies dans le cadre de l'objectif stratégique consistant à favoriser l'action parlementaire collective à l'appui des processus mondiaux, la Commission permanente des Affaires des Nations Unies doit être restructurée pour renforcer sa capacité à favoriser ces relations.

En guise de conclusion, il attire l'attention sur l'avant-propos du rapport, qui fournit un aperçu important des défis et des réalisations liés à l'action climatique, à la diplomatie parlementaire, à la parité hommes-femmes, aux parlementaires face à des risques accrus et aux nouveaux outils pour les parlementaires. En 2023, l'accent sera mis sur l'action climatique.

Le Président remercie le Secrétaire général de son rapport et rappelle qu'il est important de comprendre l'impact des activités de l'UIP dans le monde. Concernant l'augmentation du nombre de cas dont le Comité des droits de l'homme des parlementaires est saisi : si elle semble traduire une aggravation de la situation, elle peut aussi être due à la visibilité accrue de l'UIP et au fait que l'existence et la mission du Comité étant davantage connues, il est davantage sollicité. Alors prisonnier politique dans son propre pays, un ancien Président de Parlement, qui deviendrait plus tard Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a déclaré qu'il savait pouvoir compter sur l'UIP pour le défendre. Il convient de ne pas oublier ces paroles.

M. D.D. Lompo (Burkina Faso) félicite l'ensemble du personnel de l'UIP ainsi que son Président et, surtout, le Secrétaire général d'avoir réussi à rassembler des parlementaires, et ce avec un sens aigu de la diplomatie. Son pays a pleinement confiance en l'UIP, à laquelle il adresse ses remerciements et ses meilleurs vœux de succès dans la poursuite de ses activités.

M. K.K.P. Kouassi (Côte d'Ivoire) formule les mêmes remerciements et indique que le rapport édifiant du Secrétaire général illustre les immenses efforts qui sont déployés en vue de bâtir un monde meilleur. Il encourage l'UIP à continuer dans cette voie.

Le Secrétaire général estime que ces commentaires élogieux sont encourageants pour tous les intéressés. Le Secrétariat de l'UIP, à sa petite échelle, est honoré de pouvoir compter sur l'appui des Membres dans la plupart de ses activités, notamment lorsqu'ils la représentent dans le cadre d'activités menées dans des pays proches ou lointains, ce qui témoigne de leur engagement envers l'Organisation. L'UIP remercie ses Membres d'avoir accepté d'augmenter de 3 % leurs contributions, dont dépend une grande part de ses activités. L'Organisation est également reconnaissante des contributions extrabudgétaires de nombreux partenaires, dont certains œuvrent spécifiquement dans le domaine du développement, comme l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Irish Aid et le Ministère canadien du commerce et des affaires étrangères, qui fournissent un appui continu. À titre plus personnel, il tient à remercier ses collègues du Secrétariat pour tout le travail accompli et leur indéfectible dévouement à l'Organisation, qui, il l'espère, restera digne de la confiance que ses Membres lui accordent.

Le Président indique que le Comité exécutif, après avoir félicité le Secrétaire général pour son impressionnant rapport, l'a prié de continuer à travailler dans le même esprit sans jamais cesser de tendre à apporter des améliorations. Le Comité exécutif a également recommandé d'établir une base de données des bonnes pratiques législatives, qui pourrait être facilement consultée par les Membres en fonction des besoins, et de renforcer le mécanisme d'évaluation et de suivi des activités mises en œuvre pour consolider la Stratégie de l'UIP.

Le Conseil directeur prend note du Rapport d'impact de l'UIP pour 2022.

Lancement de la campagne de l'UIP en faveur du climat intitulée *Parlements pour la planète*

Le Président présente la nouvelle campagne de l'UIP sur le climat et déclare que les changements climatiques constituent une réalité dont les conséquences sont déjà bien connues de tous. Les parlements ont un rôle à jouer pour atténuer cette situation en usant de leurs pouvoirs pour élaborer des politiques respectueuses du climat, allouer des crédits budgétaires appropriés pour leur mise en œuvre et demander des comptes aux gouvernements concernant les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Pour sa part, l'UIP a décidé d'agir sans plus tarder. À cette fin, elle a adopté, en 2022, la Déclaration de Nusa Dua, qui vise à mobiliser les parlements face aux changements climatiques, et elle a abordé la question à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), qui s'est tenue à Charm el-Cheikh. L'UIP poursuivra cet effort à la COP28, qui aura lieu aux Émirats arabes unis.

Le Secrétaire général poursuit sur la question de la campagne. Beaucoup de choses ont été dites au sujet des changements climatiques mais, pour corriger la situation, il est essentiel de mener des actions visant à mettre en œuvre des solutions éprouvées face à l'urgence manifeste de la situation, que d'aucuns qualifient de "chaos climatique". Ces actions pourront être adaptées en cours de route si nécessaire. Leur point de départ, ce sont les parlements, qui sont habilités à apporter des changements en élaborant les mesures législatives et en procédant aux affectations de crédits budgétaires nécessaires pour sauver la planète, tout en veillant à ce que les gouvernements respectent l'Accord de Paris. La campagne *Parlements pour la planète* incite les parlements à agir, d'une part en les encourageant à réduire leur empreinte carbone et à devenir plus écologiques et exemplaires, et d'autre part en renforçant leur capacité à conduire des actions en faveur du climat. La campagne porte donc sur deux volets et appelle à un fort soutien politique et à une ferme détermination. Les changements climatiques étant la première priorité fixée par les Membres pour 2023, il est jugé opportun de lancer la campagne cette même année, afin de mettre en lumière les efforts que les parlements devraient déployer pour sauver la planète. Tous les Membres sont encouragés à souscrire à la campagne.

*Une vidéo intitulée **Mon Parlement, ma planète !** est diffusée.*

Le Président exhorte les Membres à s'impliquer dans la campagne afin de bâtir une planète plus sûre pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

Point 8 de l'ordre du jour

FUTURES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES (CL/211/8-P.1)

Le Secrétaire général attire l'attention sur la liste des futures réunions interparlementaires figurant dans le document CL/211/8-P.1. Il informe que, dans la période qui a suivi la décision du Conseil directeur de tenir la 147^e Assemblée à Genève, le Comité exécutif a reçu une offre du Parlement de l'Angola pour organiser cette Assemblée à Luanda du 23 au 27 octobre 2023. Après avoir étudié cette offre, le Comité exécutif a invité le Secrétariat à envoyer une mission en Angola, qui a confirmé que malgré des difficultés, les infrastructures techniques indispensables à l'organisation d'une Assemblée étaient bel et bien là. Le Comité exécutif a donc décidé de recommander au Conseil directeur que la 147^e Assemblée se tienne à Luanda aux dates proposées, auquel cas l'UIP signera un accord d'accueil avec le Parlement angolais.

S'agissant des réunions spécialisées et autres réunions également énumérées dans le document, les ressources nécessaires ont été mobilisées pour les réunions n'ayant pas encore été approuvées et l'UIP collabore avec des hôtes potentiels pour garantir leur tenue. Conformément à la politique de transformation numérique de l'UIP, bon nombre de ces réunions se tiendront en ligne ou de façon hybride, selon la volonté de l'Organisation de diversifier l'accessibilité de ses activités.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) indique qu'il convient de revoir les dates proposées pour la 148^e Assemblée à Genève en mars 2024, car elles coïncident avec les dates de Ramadan, ce qui rendrait la participation des musulmans plus difficile.

Le Président répond que l'UIP prendra ce facteur en compte et se renseignera pour savoir si le lieu où devrait se tenir la 148^e Assemblée est disponible à d'autres dates. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver les futures réunions interparlementaires énumérées dans le document CL/211/8-P.1, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Annonce du quorum pour la séance

Le Secrétaire général déclare que, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, un quorum de 72 a été établi pour la présente session, sur la base du nombre de membres du Conseil directeur ou de leurs remplaçants participant à la première séance, à savoir 142.

La séance est levée à 11 h 30.

Deuxième séance

Mercredi 15 mars 2023
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 50 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Point 7 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIÈRE (CL/211/7-R.1)

Mme J. Alm Ericson (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, présente la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2023, telle qu'elle est exposée dans le document CL/211/7-R.1. Elle informe que la situation financière de l'UIP fait l'objet d'un contrôle régulier par le Sous-Comité et qu'elle est actuellement saine et stable. Alors que les marchés mondiaux de l'investissement ont connu une année négative en 2022, la prudence de la stratégie d'investissement de l'UIP permet à l'Organisation d'obtenir des rendements positifs à long terme. La plupart des Membres se sont acquittés de leur contribution intégralement et à temps, et les paiements pour 2023 continuent d'arriver à un rythme régulier. Cependant, comme l'indique le tableau à l'Annexe II du document, trop de Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions, ce qui nécessite un suivi de leur situation par leur groupe géopolitique. Les nouveaux membres de tout organe de l'UIP sont également appelés à participer, dans la mesure du possible, à la mobilisation de contributions volontaires au profit de l'organe concerné. Enfin, étant donné que la présente Assemblée a lieu un peu plus tôt que d'habitude, le Comité exécutif a recommandé que l'examen et l'approbation des états financiers vérifiés pour 2022 soient reportés à la 147^e Assemblée, qui se tiendra en Angola.

Le Président se félicite des bonnes nouvelles concernant la situation financière saine de l'UIP mais s'associe également à Mme Ericson pour exhorter tous les Membres à s'acquitter de leurs contributions, faute de quoi l'UIP ne sera plus en mesure de mener les activités qu'il lui incombe de mener et dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Le Secrétaire général explique, en complément des informations présentées, que les vérificateurs externes des comptes sont en train de finaliser leurs rapports pour présentation à la 147^e Assemblée et que le tableau mentionné est une version actualisée, dont certains Membres – par exemple, la Libye – ont été retirés à la suite du paiement récent de leurs contributions. S'agissant des contributions volontaires, qui représentent actuellement 27 % du budget de l'UIP, elles demeurent à un niveau qui permet de garantir que l'Organisation ne subit aucune influence extérieure. On pourrait néanmoins envisager de les augmenter, compte tenu de l'élargissement du mandat de l'UIP à la lumière de sa nouvelle stratégie. Il appelle donc les personnes de bonne volonté à mobiliser davantage de ressources financières et d'autre nature en faveur de l'Organisation, à l'instar de différents partenaires qui l'ont fait dans le cadre d'un engagement à long terme dont il est extrêmement reconnaissant. À titre d'exemple, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement fournit un soutien inébranlable à l'UIP depuis de nombreuses années, et l'accord actuel d'une valeur de 3,8 millions de CHF court jusqu'en décembre 2024. Le Ministère canadien du commerce et des affaires étrangères soutient également les travaux de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes à hauteur de 1,4 million de CHF sur trois ans. Irish Aid soutient régulièrement les activités dans ce domaine également. Actuellement, ce soutien prend la forme d'un programme d'un montant de 148 000 CHF. En outre, l'UIP bénéficie d'une subvention de 330 000 CHF de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour des activités liées à la santé ainsi que d'une contribution de près de 100 000 CHF du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en vue de promouvoir la santé des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents.

Les activités de l'UIP visant à renforcer la contribution parlementaire à la campagne mondiale contre le terrorisme et l'extrémisme bénéficient d'un soutien précieux, sous la forme de paroles et d'actes, de la part d'un ensemble de donateurs, en particulier : la Chine, à hauteur de 1 million de CHF, le Bangladesh, à hauteur de 200 000 CHF, le Bénin, à hauteur de 15 000 CHF, le Parlement arabe, à hauteur de 60 000 CHF et les Émirats arabes unis, à hauteur de 0,5 million d'USD. La Chine

soutient en outre depuis longtemps les travaux de l'UIP relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD). À l'heure actuelle, cette contribution s'élève à 1,5 million d'USD. De même, l'UIP reçoit le soutien financier de partenaires de plus petite envergure et dotés de moins de ressources, qui montrent ainsi combien ils croient en son utilité. Parmi ces partenaires, les États fédérés de Micronésie ont alloué, pour la deuxième fois consécutive, des ressources d'un montant de 120 000 CHF en faveur des activités de gouvernance en matière de changements climatiques. L'Union européenne parraine un important projet mis en œuvre par l'UIP à Djibouti, où l'Organisation conduit des activités fructueuses depuis plusieurs années. L'UIP reçoit également des fonds de partenaires onusiens, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en vue de fournir une assistance dans les pays.

L'UIP est également reconnaissante de l'aide que lui apportent des parlements pour accroître ses ressources humaines et ainsi améliorer ses performances en vue d'exécuter son mandat. Depuis près d'une décennie, le Parlement de la République de Corée détache des hauts fonctionnaires de son personnel pour collaborer avec l'UIP pendant une période de deux ans, au cours de laquelle ils fournissent une expertise tout en apprenant les modalités de fonctionnement des organisations internationales. De retour dans le pays, certains ont occupé des postes très importants dans la diplomatie et au Parlement. Le Parlement autrichien a également détaché un haut fonctionnaire au niveau d'ambassadeur pour diriger le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne, ce qui a permis à l'UIP de se ramifier à un important centre de l'ONU. Enfin, l'UIP est heureuse de compter un nouveau partenaire, la Fondation Julie Ann Wrigley, qui fournit un volume croissant de ressources à l'Organisation, au départ pour l'élaboration de programmes en faveur de l'égalité des sexes et, plus récemment, pour le renforcement de la campagne *Mon parlement, ma planète !*, à hauteur de 100 000 USD.

Il ne fait donc aucun doute que l'UIP peut compter sur une base de donateurs fournie, ce qui signifie que ses modalités de fonctionnement ne sauraient subir d'influence et que ses Membres et ses partenaires, qui croient tous en la capacité des parlements de changer les choses, reconnaissent son utilité. Les parlements doivent continuer de se montrer résolus à mener des activités ayant des retombées, afin que l'UIP puisse conserver la confiance de donateurs du monde entier.

Le Président remercie tous les donateurs pour la générosité dont ils font preuve en contribuant à la mise en œuvre des activités de l'UIP.

M. N. Manzoor (Guyana) note que le nom de son pays figure parmi ceux dont la contribution était impayée au 11 mars 2023. Or il a transmis des documents attestant que le Parlement du Guyana s'était acquitté du montant relativement faible figurant dans le tableau en février 2022. Soucieux que cela ne se reproduise pas, en particulier dans le cas de montants plus importants, il demande au Secrétariat de conserver précieusement une trace de tous les paiements de contributions, quel qu'en soit le montant, dans son compte bancaire.

Le Président affirme que le Secrétariat cherchera à comprendre ce qui s'est passé et veillera à ce qu'un tel incident ne se reproduise plus. Il convient toutefois de noter que faute de mention précise, la source des paiements n'est pas toujours facilement identifiable.

Le Secrétaire général confirme que ses collègues s'entreprendront avec le Président du Parlement du Guyana pour clarifier la situation et lever tout malentendu.

Le Conseil directeur prend note des informations fournies sur la situation financière de l'UIP.

Point 9 de l'ordre du jour

SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

Le Secrétaire général, utilisant un diaporama pour appuyer son exposé sur la situation de certains parlements, telle qu'elle a été discutée en détail par le Comité exécutif, informe que l'UIP suit la situation des parlements dans les pays où la situation politique entrave leur fonctionnement. L'Afghanistan, qui ne possède pas de parlement opérationnel depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021, est l'un des points saillants. De nombreux parlementaires afghans sont en exil et d'autres ont malheureusement été assassinés, parmi lesquels la courageuse Mursal Nabizada, qui avait choisi de ne pas quitter le pays. L'UIP a observé une minute de silence en sa mémoire. Conformément aux décisions antérieures du Conseil directeur, une délégation afghane dirigée par le

Président de la Chambre du peuple précédemment élu a continué de participer aux travaux de l'UIP, comme à la présente Assemblée, en qualité d'Observateur sans droit de vote. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur maintienne cette position en solidarité avec les collègues assiégés en Afghanistan.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare qu'Haïti est le théâtre de nombreux troubles politiques et de violences. Le Parlement est progressivement tombé dans l'oubli, car aucune élection n'a eu lieu et le mandat des derniers parlementaires des deux chambres est récemment arrivé à son terme. Le Parlement ne s'est donc pas renouvelé mais il n'a pour autant pas cessé d'exister. Des élections sont prévues en 2023. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur continue de suivre la situation tout en exhortant les autorités haïtiennes à organiser les élections promises, en vue d'accueillir un Parlement haïtien à part entière à l'UIP, peut-être dès octobre 2023 en Angola.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que la situation du Myanmar s'apparente à celle de l'Afghanistan. Après leur prise de pouvoir en février 2021, les dirigeants militaires ont complètement renversé le processus démocratique et refusé de laisser siéger le parlement démocratiquement élu. Face à cette situation, le peuple a formé, par l'intermédiaire du Parlement, un organe appelé Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) pour faire entendre sa voix. Les Nations Unies ne reconnaissent pas le Gouvernement militaire actuel et, pour sa part, le Conseil directeur a adopté la position de principe de ne pas approuver les processus antidémocratiques et d'exprimer sa solidarité avec le peuple du Myanmar, notamment en apportant un soutien au CRPH. Reconnaisant également que le CRPH ne peut fonctionner sur le territoire d'un État souverain, l'Organisation a déjà accepté de lui permettre de participer aux débats de l'UIP en qualité d'Observateur sans droit de vote. Le Comité exécutif recommande que l'UIP maintienne cette position.

Le Président rappelle l'exécution d'un ancien parlementaire du Myanmar en juillet 2022 et affirme que de tels actes doivent toujours être fermement condamnés.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) rappelle que dans la lutte pour la démocratie au Myanmar, les Rohingyas, qui subissent un nettoyage ethnique à l'échelle du pays, ne doivent pas être oubliés. Elle espère que le rétablissement de la démocratie au Myanmar mettra fin au massacre de ce peuple.

Le Président affirme que les droits des Rohingyas figurent parmi les préoccupations de l'UIP concernant le Myanmar et qu'ils doivent toujours être défendus.

M. S.S. Al Barkani (Yémen) approuve ces observations et souligne que sauver des vies humaines n'est pas moins important que de sauver la démocratie. Il déclare que l'UIP doit défendre les droits de l'homme et s'opposer fermement aux ignobles criminels responsables du génocide des Rohingyas au Myanmar, notamment en appelant à mettre un terme à ce sanglant massacre.

Le Président rappelle que dès le début de la crise et même avant le coup d'État militaire, l'UIP a fermement condamné le traitement infligé aux Rohingyas au Myanmar, qu'il considère comme une violation des droits de l'homme. L'Organisation souhaite néanmoins maintenir ouvertes les voies du dialogue avec les autorités du Myanmar dans l'espoir de favoriser un retour à l'ordre constitutionnel le plus rapide possible dans le pays.

M. H. Jürgensen (Chili) déplore l'effondrement de la démocratie dans des contextes où elle a été sapée et où les parlements ne fonctionnent plus. Les parlementaires devraient également se remettre en question dans les cas où leur parlement a pris des mesures allant à l'encontre de l'état de droit. L'UIP doit appuyer les causes qui doivent l'être et, de même, condamner les parlements qui doivent l'être.

Le Président estime que, d'une manière générale, les parlementaires devraient donner l'exemple à la société en dénonçant les personnes qui forment des discours de haine au sein de leurs propres rangs. En outre, ils devraient soumettre au Comité des droits de l'homme des parlementaires, pour examen et enquête, tous les cas d'agression physique ou autre visant des collègues.

Le Secrétaire général indique à titre d'information que le sort des Rohingyas est continuellement examiné par le Comité afin de promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner la recommandation du Comité exécutif concernant la situation au Myanmar.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général souhaite aborder la situation au Soudan. Il déclare que le précédent Parlement soudanais a été dissous puis suspendu de l'UIP à la suite du coup d'État militaire survenu en avril 2019, qui a entraîné une instabilité chronique dans tout le pays. Les élections prévues n'ont finalement pas eu lieu, mais elles devraient se tenir pour donner suite à la signature d'un accord-cadre politique ayant eu lieu en décembre 2022. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne note de la situation et exprime son vif désir de voir ces élections se tenir le plus tôt possible, suivant le calendrier fixé par les dirigeants politiques du pays, afin qu'un Parlement soudanais à part entière puisse être de nouveau intégré aux Membres de l'UIP.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général souhaite aborder la situation des pays où un parlement de transition est en place, à commencer par le Burkina Faso. Il explique que les deux coups d'État que ce pays a subis depuis 2022 procédaient chacun d'un mécontentement à l'égard des dirigeants au pouvoir. Tout en adoptant la position de principe consistant à refuser de cautionner les prises de pouvoir militaires de quelque nature que ce soit, le Conseil directeur a pris note de l'établissement d'un organe législatif de transition par les autorités militaires au Burkina Faso. Au vu de l'élargissement de cet organe dans sa deuxième législature, le Conseil directeur a également décidé que le retour à l'ordre constitutionnel serait plus rapide si le Burkina Faso conservait son statut de Membre de l'UIP et que les autorités militaires étaient encouragées à élaborer une feuille de route à cette fin, notamment avec le soutien de l'UIP.

Depuis la 210^e session, tenue en octobre 2022, il est en contact avec ces autorités, y compris avec l'Assemblée législative de transition. Plus récemment, le Président de l'Assemblée législative de transition s'est rendu à Genève à son invitation et il a réaffirmé l'engagement à collaborer avec l'UIP à la présente Assemblée en vue de rétablir la normalité du pays, engagement réitéré par la délégation burkinabé à la réunion du Comité exécutif tenue la veille. En outre, une feuille de route a été établie pour aider l'Assemblée législative de transition à élaborer un cadre législatif conférant une base juridique plus solide au "nouveau" Burkina Faso. Dans ce contexte, le Comité exécutif recommande que l'Assemblée burkinabé soit autorisée à continuer d'être Membre de l'UIP et qu'elle soit exhortée à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la feuille de route, en vue de la mener à bien d'ici à la fin de la période de transition, en juillet 2024. Le Comité exécutif recommande également que le Conseil directeur fasse part de son vif désir d'accueillir, à ce moment-là, un parlement à part entière et démocratiquement élu au Burkina Faso.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général fait savoir que la situation est similaire au Tchad, où le Conseil national de transition a été établi en octobre 2021 à la suite du décès du Président tchadien en exercice. La période de transition devant prendre fin en octobre 2024, ce Conseil est censé collaborer avec diverses autorités, y compris la commission chargée de rédiger une nouvelle constitution tchadienne, dans la perspective de la tenue d'élections à ce moment-là. Comme convenu précédemment, l'UIP

fournit un appui technique au personnel du Conseil en vue de l'établissement d'un organe législatif à part entière. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne note de ces faits et que l'UIP continue de fournir un soutien tout en exprimant son vif désir de voir les processus en cours s'accélérer en vue de la tenue des élections.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que dans le cas de la Guinée, le Parlement a été dissous en septembre 2021 et qu'un organe législatif de transition a été établi en janvier 2022. Le Conseil directeur a condamné les prises de pouvoir militaires et le renversement des institutions démocratiquement élues, comme dans d'autres cas, mais il a également pris note des efforts déployés pour rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. D'après les informations fournies par les autorités guinéennes, la période de transition a été ramenée de 36 à 24 mois, à la suite de consultations avec des organes d'intégration régionale, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans le même esprit constructif que pour le Burkina Faso et le Tchad, le Conseil directeur a décidé que la Guinée devait rester Membre de l'UIP et qu'une feuille de route – élaborée depuis – devait être mise en œuvre en vue d'un retour rapide du pays à l'ordre constitutionnel. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et d'appuyer le parlement de transition dans la mise en œuvre de cette feuille de route.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique, s'agissant de la Libye, que malgré un suivi attentif de la situation, l'UIP a rencontré des difficultés pour comprendre l'enchaînement des événements. À un moment donné, plusieurs institutions étaient en place en parallèle, dont deux parlements. Un seul d'entre eux a été reconnu par le Conseil directeur : la Chambre des représentants, élue en 2014, qui a désormais son siège à Benghazi et non plus à Tobrouk. Ayant récemment versé intégralement ses contributions, la Chambre des représentants peut exercer tous les droits que lui octroie le statut de Membre de l'UIP. L'UIP comprend que des élections législatives et présidentielles devraient se tenir d'ici à novembre 2023. Le Comité exécutif recommande que l'UIP poursuive son dialogue avec les autorités parlementaires libyennes et il nourrit l'espoir que ces élections se déroulent comme prévu, afin que l'UIP puisse accueillir en son sein un parlement à part entière qui soit représentatif du peuple libyen.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. F. Salim (Libye) souhaite apporter des précisions. Son pays est novice en matière de démocratie libre et sa situation politique est précaire pour des raisons liées aux institutions publiques, dont le Parlement. Un autre facteur est l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye, établie en 2011, a une part de responsabilité, car elle n'a pas fourni aux Libyens l'assistance et le soutien nécessaires et, parallèlement, elle donnait une vision erronée de la situation, ce qui a eu des conséquences préjudiciables pour les travaux du Parlement. La crise libyenne résulte donc d'une combinaison de problèmes nationaux et d'actions internationales. Le Parlement libyen a grandement besoin de l'appui et de l'assistance de l'UIP en matière de renforcement des capacités et souhaite obtenir des conseils de la part du Secrétaire général de l'ONU et de son Représentant spécial pour la Libye. La situation du pays demeure précaire : la réconciliation anticipée n'a pas eu lieu et des parlementaires sont menacés, parfois au moyen d'armes, et kidnappés. Ce type d'incidents n'est pas toujours condamné, ce qui a des répercussions directes sur le libre exercice de la démocratie. Le Parlement libyen tient à jouer pleinement son rôle et compte sur l'aide de l'UIP pour y parvenir.

Le Président assure aux autorités libyennes qu'elles peuvent compter sur l'assistance de l'UIP pour instaurer un Parlement démocratique et constitutionnel.

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue à la délégation libyenne à l'UIP et se félicite de la poursuite du dialogue et des discussions ouvertes qui ont actuellement lieu avec la Chambre des représentants à Benghazi, en vue de fournir l'appui technique nécessaire dans la période post-électorale pour instaurer un parlement à part entière. L'appui prévu en 2013 ne s'est jamais concrétisé en raison de l'insécurité qui régnait dans le pays et, partant, de l'incapacité à garantir l'intégrité du personnel de l'UIP. S'agissant des menaces auxquelles les parlementaires sont exposés, telles que les enlèvements et d'autres formes d'abus, elles devraient être portées à la connaissance du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui examine déjà un cas important en Libye, pour enquête. Le cas échéant, l'UIP pourrait exercer des pressions sur les autorités concernées afin qu'elles fournissent des explications et exigent des coupables qu'ils répondent de leurs actes.

Il reprend sa présentation et informe qu'un autre pays connaît une situation similaire à celle du Burkina Faso : le Mali, où un coup d'État militaire a eu lieu en 2020. Bien que le Conseil directeur ait reconnu le Conseil national de transition créé depuis comme Membre de l'UIP pour le Mali, il a également indiqué souhaiter ardemment que le processus de retour à l'ordre constitutionnel soit accéléré, notamment avec le soutien de l'UIP. L'UIP souhaite à présent intensifier les efforts qu'elle déploie auprès des autorités maliennes pour faciliter leur accès aux citoyens afin d'expliquer les processus politiques en cours et d'obtenir leur adhésion. Ayant pris note de ces évolutions, le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de reconnaître le Conseil national de transition et de lui fournir une assistance technique, tout en souhaitant que la feuille de route établie avec l'appui de la CEDEAO pour un retour à l'ordre constitutionnel soit mise en œuvre rapidement.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que dans le cas du Soudan du Sud, des progrès positifs ont été accomplis avec la résolution de désaccords entre parties prenantes politiques, ce qui a permis de mettre en place un parlement de transition. Une nouvelle constitution est en cours d'élaboration pour être achevée à la fin de février 2024 et la période de transition devrait s'achever en février 2025 – un délai non négociable. Tous ces éléments sont de bon augure pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne note et se félicite de ces évolutions prometteuses et qu'il encourage les autorités politiques du pays à continuer de faire preuve de la bonne volonté requise pour conduire le processus de transition à sa conclusion logique, c'est-à-dire la tenue d'élections d'ici à février 2024.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général aborde maintenant la situation en Guinée-Bissau. Le pays, qui va de crise en crise, est en proie à une instabilité politique qui perdure. Le Parlement a été dissous en amont des élections qui devaient se tenir en décembre 2022 mais qui ont finalement été reportées à juin 2023. L'UIP continue de suivre la situation et à plusieurs reprises, elle a proposé une aide, allant même jusqu'à prévoir des ressources pour contribuer à trouver une issue à l'impasse politique, mais elle n'a reçu aucune réponse. Ayant pris note de cette situation inquiétante, le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur envoie un message fort aux autorités du pays afin qu'elles prennent conscience de la nécessité de tenir les élections prévues en juin 2023, afin que l'UIP puisse accueillir un parlement à part entière en son sein lors de la 147^e Assemblée, en Angola.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général constate qu'en Palestine, les premières élections parlementaires prévues depuis 2016 n'ont pas eu lieu comme prévu en décembre 2022 en raison de plusieurs obstacles signalés par diverses parties prenantes dans la région. Le Conseil législatif palestinien a été dissous en 2018 en prévision de ces élections, qui, tout comme les élections présidentielles, ont été reportées sans que de nouvelles dates ne soient fixées. Parallèlement, le Comité des droits de l'homme des parlementaires reste saisi de plusieurs cas de parlementaires palestiniens. Le Comité exécutif recommande que les autorités palestiniennes soient exhortées à organiser des élections pour mettre en place un parlement à part entière dès que possible.

M. A. Faysal (Palestine) déplore que les observations formulées par sa délégation à la 145^e Assemblée, tenue à Kigali, n'aient absolument pas été prises en compte. La délégation avait fait savoir que les élections palestiniennes avaient été empêchées à la dernière minute par Israël, qui avait refusé qu'elles aient lieu à Jérusalem, en dépit des efforts déployés par l'Union européenne, notamment pour veiller à ce que les garanties prévues à cet effet soient respectées. Le Président palestinien, M. Abbas, a demandé que des élections soient organisées en 2022 à une date fixée, mais aucune élection ne sera jamais possible si Jérusalem continue d'être exclue du processus. En conséquence, l'UIP devrait exhorter Israël à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la Palestine et à permettre la tenue d'élections à Jérusalem.

Le Président dit que l'UIP a conscience de la situation actuelle et continuera de travailler main dans la main avec les autorités des deux pays afin que des élections libres puissent être organisées au plus tôt dans toute la Palestine. Il considère que le Conseil directeur souhaite entériner la recommandation émise par le Comité exécutif sur cette question.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que la Tunisie est un autre pays en proie à une crise politique, surtout depuis juillet 2021, quand son Président a suspendu le Parlement pour le dissoudre complètement par la suite. Puis il s'est arrogé les pouvoirs nécessaires pour poursuivre le développement du pays, y compris par le biais de réformes institutionnelles. La nouvelle Constitution tunisienne, proclamée en juillet 2022 dans le cadre de cette réforme, prévoit d'étendre les pouvoirs conférés au Président et d'instaurer deux chambres parlementaires. Avec un taux de participation de 11 à 19 % aux deux tours des élections qui ont eu lieu par la suite, respectivement en décembre 2022 et en janvier 2023, de nombreux opposants au Président, parmi lesquels des parlementaires du Parlement dissous, ont demandé que les résultats ne soient pas reconnus – ce qui n'a été que très récemment confirmé – en raison de leur caractère illégitime. Le Conseil directeur a exprimé son mécontentement à l'égard du fait que le Parlement tunisien était empêché de s'acquitter correctement de sa mission puis il a également condamné sa dissolution, tout en prenant note de l'évolution de la situation et en demandant un retour rapide à l'ordre constitutionnel, notamment avec le soutien de l'UIP. En guise de réponse, le Président tunisien a déclaré que le soutien de l'UIP sera bienvenu une fois que les élections législatives auront été menées à bien.

Depuis la 145^e Assemblée, à Kigali, il a entretenu un dialogue avec les autorités tunisiennes, notamment avec le chef de l'État, l'Ambassadeur de la Tunisie à Genève et le Ministre tunisien des affaires étrangères. Il a reçu confirmation que le soutien de l'UIP serait accueilli favorablement en vue d'améliorer la stabilité dans le pays et de susciter des efforts parlementaires plus rigoureux pour appuyer le processus de gouvernance en Tunisie. Dans ce contexte, les autorités ont suggéré qu'une délégation du Parlement nouvellement élu soit invitée à Genève, afin d'élaborer conjointement une feuille de route pour résoudre, avec l'aide de l'UIP, les questions en jeu. Il a souscrit à la suggestion, considérant qu'elle faisait écho à l'approche adoptée par le Conseil directeur en matière de dialogue avec les autorités tunisiennes. Le Comité exécutif recommande que les modalités de la visite proposée soient définies au cours des prochaines semaines.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique, à propos de la République bolivarienne du Venezuela, qu'il souhaite simplement confirmer la décision prise par le Conseil directeur de ne pas reconnaître l'un des deux parlements concurrents du pays, puisque le mandat de la législature élue en 2015 a pris fin et que la législature de 2022 n'a pas été élue dans les règles. Conformément à cette même décision, une délégation conjointe composée de membres des deux parlements demeure la bienvenue aux Assemblées de l'UIP, y compris à la présente Assemblée, en qualité d'Observateur. En bref, la position à l'égard du Venezuela demeure inchangée.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de cette information.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général souhaite conclure son exposé en abordant la situation au Yémen. Il fait savoir que le pays reste sur l'écran radar de l'UIP et qu'une délégation à part entière participe à la présente Assemblée. Le seul fait nouveau à signaler est que l'UIP, par le biais du Comité exécutif et maintenant du Conseil directeur, continue d'exhorter la communauté internationale à intensifier ses efforts pour résoudre la crise qui ravage actuellement le Yémen. L'Organisation continue également de considérer tous les parlementaires yéménites élus en 2003 comme des représentants du Yémen, puisqu'aucune autre élection n'a eu lieu depuis. Quant à la crise humanitaire qui sévit dans le pays, elle fera l'objet d'un examen par le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne note de ces évolutions et encourage la délégation yéménite à continuer de dialoguer avec tous les parlementaires au Yémen et de les fédérer en vue de promouvoir les intérêts de la société yéménite au sens large.

M. S.S. Al Barkani (Yémen) exprime sa profonde gratitude et ses vifs remerciements à l'UIP. Voilà plus de huit ans que la guerre ravage son pays, mais il trouve de l'espoir dans l'Organisation, avec laquelle le Parlement yéménite a signé un accord d'appui technique il y a quatre mois. Le Yémen fait appel à l'ONU pour lui épargner de nouveaux bains de sang. Les parlementaires yéménites travailleront main dans la main, principalement en vue de sauver leurs 44 collègues condamnés à mort aux mains des rebelles houthistes. Il est à espérer que l'UIP continuera de déployer de précieux efforts pour atteindre cet objectif et les objectifs connexes et de faire preuve d'une solidarité inébranlable envers le Yémen, jusqu'à ce que le pays soit entièrement libéré du joug des forces houthistes.

Le Président affirme que la guerre prendra fin le jour où les mesures qui s'imposent seront prises. Il déclare que l'UIP s'efforce toujours, comme dans le cas du Yémen, d'être du bon côté de l'histoire. Il considère que le Conseil directeur souhaite entériner la recommandation émise par le Comité exécutif sur cette question.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que son exposé a porté sur toutes les situations examinées par le Comité exécutif à la présente session et que certaines des informations fournies ont pour but d'alerter rapidement sur les situations politiques susceptibles de se transformer en crise de grande ampleur. Le cas échéant, la question sera portée à l'attention du Comité exécutif et du Conseil directeur.

Le Président remercie le Secrétaire général et son équipe pour les efforts déployés en vue de défendre la démocratie dans le monde. Conformément au principe de solidarité, il encourage tous les parlementaires à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider les pays en crise à résoudre leurs problèmes et favoriser le retour à la normale et à l'ordre constitutionnel.

Point 10 de l'ordre du jour

BUREAUX RÉGIONAUX DE L'UIP (CL/211/10-P.1)

Le Président rappelle la décision prise à la 145^e Assemblée, à Kigali, d'ouvrir des bureaux régionaux au Caire et à Montevideo et d'approuver les conditions d'ouverture de ces bureaux. Il déclare que le Secrétaire général a entrepris des consultations avec les Parlements de l'Égypte et de l'Uruguay afin de s'assurer qu'ils acceptaient ces conditions – une condition préalable à la poursuite de la procédure.

Le Secrétaire général ajoute que s'ils ouvraient à ces conditions, les bureaux régionaux fonctionneraient dans le cadre d'un projet pilote de deux ans, suivi d'une évaluation pour examiner la pertinence du concept. Les consultations qu'il a tenues avec les deux parlements progressent, mais pas aussi vite qu'il l'espérait. En effet, certaines des conditions devant être remplies par les autorités des deux pays doivent être précisées. L'acceptation des conditions donnera lieu à un accord, en vertu duquel le Gouvernement égyptien ou le Gouvernement uruguayen, selon le cas, reconnaîtra l'UIP comme une organisation internationale pouvant jouir de l'ensemble des immunités et privilèges qui lui reviennent pour conduire ses activités en toute liberté et en toute indépendance, sans ingérence. Par la suite, un accord sera également signé avec le parlement concerné afin qu'il fournisse les ressources nécessaires au fonctionnement du bureau régional.

Le Comité exécutif a pris note des progrès accomplis, qu'il souhaiterait accélérer. Il recommande donc au Conseil directeur, qui a également pris note des progrès, de l'autoriser à œuvrer en vue d'une issue favorable des consultations et, le cas échéant, à conclure les accords nécessaires sans autre consultation du Conseil. Une telle procédure est conforme à ses prérogatives de Secrétaire général de l'UIP, qui lui donne autorité sur les structures administratives de l'Organisation, y compris les bureaux régionaux qui pourraient être créés. Il veillera à ce qu'ils soient administrés conformément aux normes des organisations internationales en la matière.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe africain, fait savoir que les préoccupations enregistrées à Kigali par le Groupe demeurent, puisqu'il n'a pas été consulté sur la question contrairement à ce qui lui avait été promis. Bien que faisant partie du Groupe arabe, l'Égypte se trouve en Afrique : c'est donc une nation africaine et un membre de l'Union africaine. Le Groupe africain n'a rien contre l'Égypte, mais il se demande quels sont les Membres qui bénéficieront d'un bureau régional au Caire. Le Groupe africain est également surpris d'apprendre qu'une décision à propos de laquelle il aurait dû être consulté a été prise à Kigali.

M. S.S. Al Barkani (Yémen) se félicite des efforts déployés pour établir deux bureaux régionaux et espère que le processus sera accéléré afin qu'ils puissent ouvrir dans les meilleurs délais. Forte d'une longue tradition en matière de démocratie, l'Égypte remplit toutes les conditions pour fournir des services importants aux Membres du monde arabe ainsi qu'à certains Membres d'Afrique et d'Asie. L'approbation de la recommandation du Comité exécutif permettra au Secrétaire général de conclure les négociations sans tarder et de lancer les démarches nécessaires pour ouvrir les bureaux le plus rapidement possible au profit de tous. Ces bureaux permettront d'assurer une communication directe et régulière avec les parlements dans les régions concernées et, à ce titre, ils aideront l'UIP à s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en soutenant davantage les parlements sur le plan technique et en leur offrant des possibilités de formation.

Le Secrétaire général précise, dans un souci de clarté, qu'à Kigali, le Conseil directeur a décidé, en principe, d'ouvrir des bureaux en Égypte et en Uruguay, sous réserve que les conditions annexées au document d'orientation distribué et approuvé à cette occasion soient pleinement remplies. Le document d'orientation en question a servi de base aux consultations menées conformément à la demande du Conseil. Toutefois, toujours à Kigali, des préoccupations ont été soulevées quant à la question de savoir si un bureau régional établi au Caire était destiné à desservir les pays africains ou arabes. Comme indiqué dans les conditions approuvées, la création d'un bureau régional dépend du soutien d'un groupe géopolitique et dans le cas de l'Égypte, il s'agit du Groupe arabe. Par ailleurs, il est vrai que les préoccupations soulevées doivent être prises en compte dans les consultations en cours. En vue d'une conclusion rapide de ces consultations, l'UIP a vivement encouragé les auteurs du projet de bureau au Caire à collaborer avec la personne en charge de la coordination au sein du Groupe africain pour dissiper tout malentendu. La poursuite des consultations dépend également de l'approbation du Groupe arabe, qui constitue une exigence légale. Il n'en reste pas moins que les préoccupations soulevées sont légitimes et il ne fait aucun doute que les autorités égyptiennes les prendront en considération à mesure que les consultations avanceront.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe africain, demande qui sera chargé de consulter le Groupe.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) dit que le Secrétaire général semble affirmer que le bureau proposé au Caire est destiné à fournir des services aux pays du Groupe arabe, ce qui est inexact. Après s'être entretenu avec le Président du Parlement égyptien et avoir écouté attentivement l'intervention du Président du Parlement yéménite, il croit comprendre que le bureau, compte tenu de sa localisation en Afrique, fournira des services à l'Afrique et à ses parlements régionaux et que ces services pourront être étendus à la Ligue arabe, ce qui est tout à fait faisable. Le Secrétaire général ne saurait toutefois insinuer que le bureau constituera un bureau pour la Ligue arabe. Tout d'abord, cela traduit une compréhension erronée de l'expression "groupe géopolitique". L'Égypte est une république sœur, qui a largement contribué à la libération de nombreux pays du continent. À ce titre, l'Afrique a également beaucoup de respect pour ce pays, qui représente le berceau de la civilisation africaine et qui a joué un grand rôle en matière de décolonisation. Cette relation historique et politique solide, tout aussi appréciée par l'Égypte, ne saurait être soudainement mise à mal. Les inquiétudes de l'Afrique ne portent pas sur l'ouverture d'un bureau au Caire qui desservirait également la Ligue arabe mais sur l'insinuation qui a été faite.

Le Président répond qu'il n'est pas utile de répéter à l'envi les arguments avancés à Kigali. Lui et le Secrétaire général, tout comme les autorités égyptiennes, comprennent parfaitement ce que ressentent de nombreux collègues africains. Dans le cadre des négociations avec les autorités égyptiennes, l'UIP s'efforcera de répondre aux préoccupations du Groupe africain par le dialogue. À défaut, aucun accord relatif à un bureau régional ne sera signé.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) soulève une motion d'ordre et estime qu'il ne s'agit pas de répéter les arguments, mais plutôt de déconstruire l'idée selon laquelle le bureau régional égyptien sera destiné à la Ligue arabe. Cela étant dit, ce débat est clos.

M. K. Murungi (Kenya) soulève aussi une motion d'ordre et rappelle qu'il est important, dans le cadre du présent débat, de toujours présenter la Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie en précisant qu'elle représente le Groupe africain.

Le Président fait observer que la qualité en laquelle une personne s'exprime n'est pas toujours connue en amont mais il trouve néanmoins ce commentaire judicieux.

Mme N.N. Mapisa Nqakula (Afrique du Sud) déplore que la discussion se soit prolongée à cause de la réponse aux observations formulées au nom du Groupe africain. Il convient de reconnaître que la recommandation du Comité exécutif, telle que présentée pour décision, ne fait aucune mention de consultations avec le Groupe. Il s'agit là d'une erreur dont l'UIP doit assumer la responsabilité. Comme cela a déjà été dit, le Groupe africain n'a aucun grief contre l'Égypte, avec laquelle la plupart des pays africains ont des relations historiques solides. En dépit des avis favorables que l'Égypte peut recevoir en raison des multiples caractéristiques qu'elle est en capacité d'offrir, contrairement à d'autres pays, l'UIP ne devrait pas donner l'impression qu'elle impose une décision aux autorités égyptiennes et, par extension, à l'ensemble du continent africain. L'établissement de bureaux régionaux sur la base d'un projet pilote a été convenu en principe. Le Groupe africain souhaite néanmoins être assuré que le bureau du Caire fournirait des services, le cas échéant, au continent africain, qui abrite l'Égypte ainsi que la Ligue arabe, dont l'Égypte est membre. Au lieu de consulter les autorités hôtes potentielles, le Secrétaire général devrait consulter les groupes géopolitiques concernés avant d'être autorisé à signer tout accord. En bref, l'accent doit être mis sur les processus de consultation qui s'imposent. Enfin, il convient de s'abstenir d'utiliser un langage abusif ou de faire preuve de condescendance à l'égard des personnes qui soulèvent des questions dans un cadre qui est justement de nature consultative. Il est important, en revanche, de s'efforcer de comprendre ces personnes.

M. H. Gibaly (Égypte) dit que des informations importantes ont été transmises et que des documents pertinents ont été cités en rapport avec la décision prise à Kigali. À la suite de cette décision et en réponse aux interrogations de plusieurs pays, l'Égypte a reçu M. Mudenda au Caire et a expliqué que le Groupe arabe avait favorisé la création d'un bureau régional au Caire. Il précise qu'il parle bien du Groupe arabe et non pas de la Ligue arabe, qui n'est pas Membre de l'UIP, qui n'a rien à voir avec le Groupe arabe et qui ne devrait même pas être mentionnée dans le présent débat. Le Groupe arabe a également expressément déclaré qu'un tel bureau desservirait l'ensemble des zones environnantes, y compris des pays d'Afrique et d'Asie, sans exception. L'Égypte entretient des liens d'amitié étroits avec les autres pays d'Afrique, auxquels le bureau aura le plaisir et la liberté de fournir ses services, sans négociation. L'Égypte considère l'Afrique comme une mère et elle en est fière.

Le Président croit comprendre qu'aucun bureau régional ne sera ouvert sans l'accord de tous les membres du groupe géopolitique concerné.

M. A. Touizi (Maroc) estime qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre le débat, car il a déjà été décidé, en principe, d'ouvrir des bureaux régionaux en Égypte et en Uruguay dans le cadre d'un projet pilote visant à déterminer si d'autres bureaux devraient être ouverts ailleurs. Tout comme son pays, qui est à la fois arabe et africain, l'Égypte joue un rôle central dans les mondes arabe et africain. Le problème ne réside pas dans la création d'un bureau au Caire, mais dans le processus de consultation, qui n'a pas été bien expliqué et qui devrait en outre prendre fin dès que possible sachant que le bureau desservira les pays à la fois du Groupe arabe et du Groupe africain. Un autre problème est le lien déclaré entre ce bureau et la Ligue arabe, qui n'a rien à voir avec cette question. La demande de l'Égypte d'accueillir le bureau a été présentée par l'intermédiaire du Groupe arabe.

Le Secrétaire général précise qu'il n'a jamais mentionné la Ligue arabe au cours de la présente discussion. Il n'a parlé que de l'entité géopolitique arabe officielle au sein de l'UIP, à savoir le Groupe arabe. Le Conseil directeur est prié de lui confier la responsabilité de conclure des accords une fois que les conditions spécifiées dans le document approuvé à Kigali auront été remplies. L'une de ces conditions est que tout bureau régional ne peut être établi qu'avec l'accord d'un groupe géopolitique. Il rappelle que la proposition de créer un bureau régional en Égypte a été soutenue par le Groupe arabe et que des préoccupations ont été exprimées dans le cadre des discussions à Kigali.

À la lumière du débat en cours, il comprend que le bureau régional du Caire devrait bénéficier aux pays arabes comme africains. Si tel est effectivement le cas, il agira en conséquence et consultera toutes les parties. Son souci est de s'assurer que la conclusion d'un accord sur le bureau régional proposé n'est pas subordonnée à des accords entre le Groupe africain et le Groupe arabe. Or ce critère ne figure pas dans le document approuvé. Comme il doit protéger non seulement l'UIP mais également sa propre personne lorsqu'il prend une décision, il doit veiller à pouvoir mettre en œuvre ladite décision conformément à l'esprit et à la lettre de la législation et d'une manière satisfaisante pour l'ensemble des Membres de l'UIP. Il pourra contribuer à faciliter les consultations si les Membres l'y autorisent et ne prendra pas sur lui de conclure des accords incompatibles avec les vues exprimées au sein du Conseil directeur.

M. S.S. Al Barkani (Yémen) explique que c'est l'UIP, et non l'État égyptien, qui possédera et dirigera le bureau régional du Caire, qui desservira les pays arabes comme africains. C'est une évidence et il n'est donc nullement nécessaire de passer un accord en la matière. Il demande aux pays arabes du Golfe d'engager des fonds pour soutenir l'Égypte dans son rôle de pays hôte. Enfin, il s'excuse si ses paroles ont pu être mal interprétées.

Mme L. Quartapelle (Italie) dit qu'en cherchant à clarifier son mandat, le Secrétaire général a demandé si l'accord des deux groupes régionaux concernés était une condition préalable à la poursuite des consultations sur la question. Pour sa délégation, la réponse est oui. C'est une question importante pour tous, car elle pourrait créer un précédent concernant l'éventuelle ouverture d'autres bureaux régionaux à l'avenir.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite charger le Secrétaire général de poursuivre les consultations dans cette voie.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

COOPÉRATION AVEC LES NATIONS UNIES

(CL/211/11-P.1)

Le Président appelle l'attention sur une note contenant des propositions de nouvelles modalités et méthodes de travail à l'intention de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies figurant dans le document CL/211/11-P.1.

Le Secrétaire général rappelle le processus décrit dans la note, qui a débouché sur les propositions soumises au Conseil directeur pour information. Il indique que le Comité exécutif a examiné et approuvé à l'unanimité ces propositions, qui constituent la feuille de route pour le projet politique de l'UIP à l'ONU. Le Comité exécutif recommande que le Conseil directeur prenne note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette feuille de route ainsi que des propositions de modalités et méthodes de travail à l'intention de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite entériner cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'UIP
SUR LA RÉOLUTION PACIFIQUE DE LA GUERRE EN UKRAINE
(CL/211/12-R.1)**

Le Président rappelle que la participation aux actions visant à mettre fin aux conflits et à sauver des vies fait partie de la raison d'être de l'UIP. Il remercie tous les membres du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine pour leur engagement et les efforts acharnés qu'ils déploient en vue d'atteindre cet objectif.

Mme N.N. Mapisa Nqakula (Afrique du Sud), membre du Groupe de travail, présente le rapport sur les travaux du Groupe figurant dans le document CL/211/12-R.1. Au cours de l'année 2022, le Groupe de travail a tenu six sessions en ligne et a effectué une première mission à Kyïv et à Moscou en juillet 2022. À Kigali en octobre 2022, le Groupe a tenu des audiences avec les délégations de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Les deux parlements ont salué les efforts du Groupe visant à ouvrir des canaux de communication et ont souligné leur volonté d'engager des consultations.

En décembre 2022, le Groupe de travail a lancé un appel aux deux parlements pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour instaurer un cessez-le-feu, en particulier pendant les mois d'hiver, afin d'éviter une catastrophe humanitaire. Il a également invité les parlements à poursuivre les discussions en personne au Siège de l'UIP à Genève. Aucune de ces propositions n'a abouti, les deux délégations ayant exprimé des réserves quant aux difficultés qu'elles rencontreraient pour se rendre à Genève.

Le 13 mars 2023, le Groupe de travail s'est réuni pendant l'Assemblée à Manama et a reconnu que la situation sur le terrain et la géopolitique actuelle n'étaient pas propices à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu, ni à la réunion des deux parties autour d'une même table. Lors d'auditions séparées avec les deux délégations, le Groupe a donc proposé que les futurs efforts se concentrent sur quatre sujets spécifiques : la sûreté nucléaire, la sécurité alimentaire, la protection des sites écologiquement vulnérables et l'accès et l'échange des prisonniers de guerre. La délégation ukrainienne a noté que ces thèmes étaient conformes au plan de paix Zelensky et la délégation de la Fédération de Russie a noté qu'ils étaient conformes à la proposition de paix faite récemment par la Chine.

Les deux délégations ont réitéré leur soutien aux travaux du Groupe de travail et à la capacité particulière de l'UIP, qui est l'un des rares forums où les deux pays sont encore représentés. La délégation de l'Ukraine a souligné que la ratification par le Parlement russe de l'annexion illégale du territoire ukrainien entravait les possibilités d'une réunion trilatérale. La délégation de la Fédération de Russie a proposé une nouvelle mission du Groupe dans les zones touchées par la guerre, mais le Groupe a estimé qu'une telle visite n'entraîne pas dans le cadre de son mandat.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le Groupe de travail s'efforcera de rechercher des moyens d'atténuer les conséquences humanitaires de la guerre dans les quatre domaines susmentionnés, de s'engager avec d'autres parties susceptibles de contribuer à un changement positif dans le contexte de l'escalade actuelle du conflit et de trouver des voies de convergence possibles, permettant aux deux délégations de se réunir à terme dans un lieu approprié pour la poursuite des pourparlers.

M. O. Merezko (Ukraine) dit que le rapport mentionne à plusieurs reprises un cessez-le-feu mais qu'il omet de parler de la décision cruciale prise par la Cour internationale de Justice, en mars 2022, de prononcer des mesures provisoires contre la Fédération de Russie, notamment la suspension immédiate des opérations militaires lancées en Ukraine le 24 février 2022. Le rapport ne fait pas non plus mention de la réaction russe à cette décision. De plus, le ton général du rapport risque de véhiculer une image erronée de la réalité, car il ne mentionne pas explicitement qui est l'agresseur et qui est la victime au sens du droit international. Même l'expression "guerre en Ukraine" dans le titre pourrait laisser penser à tort qu'il s'agit d'un conflit interne plutôt que d'une véritable guerre d'agression lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il importe de dire la vérité sur ces questions critiques.

Mme N.N. Mapisa Nqakula (Afrique du Sud), membre du Groupe de travail, rappelle qu'il est important que le Groupe demeure impartial dans la conduite de ses travaux et dans les rapports qu'il soumet au Conseil directeur et aux autres organes de l'UIP.

Le Secrétaire général déclare que le Groupe de travail devra examiner les informations relatives à la décision de la Cour internationale de Justice dans ses futures réunions. S'agissant du titre du rapport ou, plus précisément, de l'intitulé du Groupe, c'est un titre officiel choisi par les Membres de l'UIP, conformément à sa résolution sur un point d'urgence adoptée 2022, et non par le Groupe lui-même. La remarque sur la distinction entre agresseur et agressé sera prise en compte, mais les débats tenus à l'UIP sur la guerre et, de fait, la réalité des choses ne laissent aucun doute sur l'identité des deux parties.

Le Conseil directeur prend note du rapport sur les activités du Groupe de travail de l'UIP.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente de l'UIP, prend la présidence de la séance.

Point 14 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS
(CL/211/14-P.1)

c) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(CL/211/14c)-R.1 et R.2)

M. S. Cogolati (Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires) présente le rapport du Comité figurant dans le document CL/211/14c)-R.2. Il indique que, pendant sa session à Manama, le Comité a organisé 11 auditions avec les autorités des pays concernés et avec des plaignants. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont pris le temps de répondre à l'invitation du Comité et de participer à la session par visioconférence ou en personne à Bahreïn.

Au cours de la session, le Comité a examiné la situation de 250 parlementaires dans 14 pays. Il a également adopté des décisions de recevabilité concernant deux nouveaux cas et déclaré un cas irrecevable. Le projet de décisions devant être présenté au Conseil directeur pour approbation concerne 190 parlementaires dans 10 pays.

Il est important de respecter les valeurs de l'UIP, qui a été fondée sur les principes de dialogue et d'inclusion et sur la possibilité d'énoncer et de véhiculer diverses opinions dans le cadre de ses travaux. Les parlementaires savent déjà qu'il peut y avoir de profonds désaccords au sein des chambres. Il n'est pas toujours agréable d'essayer des critiques d'opposants, mais cela fait partie intégrante de la démocratie. Seuls le dialogue et l'ouverture d'esprit nous permettront de cheminer ensemble. Il est également essentiel que cet esprit d'ouverture et d'inclusion soit respecté lors des Assemblées de l'UIP, tant par les Parlements membres que par les Observateurs permanents.

Les cas seront présentés par ordre alphabétique des noms de région et de pays concernés.

Afrique

République démocratique du Congo

Le Comité fait rapport pour la première fois sur la situation de trois parlementaires en République démocratique du Congo. Le mandat de l'un d'eux a été arbitrairement invalidé pour absentéisme et les deux autres ont été arbitrairement empêchés de reprendre leurs fonctions parlementaires.

Malgré la présentation de certificats médicaux expliquant son absence, M. Papy Niango a vu son mandat parlementaire invalidé pour absentéisme. Le deuxième cas concerne MM. Martin Kabuya et Crispin Ngbundu, qui ont été empêchés de reprendre leurs fonctions parlementaires après avoir été déchus de leur fonction de gouverneur et en dépit d'une décision de la Cour constitutionnelle en leur faveur.

Le Comité souhaite avoir connaissance du point de vue et des observations officiels des autorités parlementaires sur ces cas et encourage les autorités congolaises à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits fondamentaux de tous les membres de l'Assemblée nationale.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de décisions relatifs, respectivement, au cas de M. Papy Niango et aux cas des deux autres parlementaires congolais.

Eswatini

En Eswatini, les cas examinés concernent trois parlementaires, dont deux sont en détention pour plusieurs motifs depuis juillet 2021, à la suite de manifestations visant à revendiquer des réformes démocratiques dans le pays.

Le Conseil directeur prend connaissance, dans le document CL/211/14c)-R.1, du rapport de l'observateur de procès de l'UIP, qui a assisté à plusieurs audiences du tribunal. Les conclusions de l'observateur confirment les préoccupations antérieures du Comité, à savoir que l'action pénale engagée contre les parlementaires fait suite aux actions qu'ils mènent en faveur du changement politique. En outre, l'observateur dénonce des retards excessifs dans les procédures judiciaires et le rejet injustifiable des demandes de mise en liberté sous caution des parlementaires. Le Comité espère sincèrement que le juge s'appuiera sur les observations formulées par l'observateur pour formuler son verdict.

Parallèlement, le Comité tient toujours à se rendre en Eswatini pour discuter des préoccupations et des questions découlant de ces cas avec les autorités compétentes et d'autres parties prenantes et il espère que ce déplacement pourra avoir lieu le plus tôt possible.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des trois parlementaires d'Eswatini.

Sénégal

Le Comité tient tout d'abord à remercier la délégation du Sénégal pour les discussions constructives qu'il a eues avec elle lors de la présente Assemblée, à la suite desquelles le Comité a adopté deux décisions.

L'une de ces décisions a trait à la situation de M. Khalifa Sall, ancien parlementaire condamné à une peine de prison en 2018. Le Comité se félicite de la libération de M. Sall après qu'il a bénéficié d'une grâce présidentielle en septembre 2019. Il se félicite également de l'information selon laquelle un projet de loi d'amnistie qui pourrait permettre à M. Sall de retrouver la pleine jouissance de ses droits civiques est en cours d'élaboration et du fait que le Parlement souhaite recevoir l'aide de l'UIP en la matière. Le Comité invite les autorités parlementaires du Sénégal à indiquer plus en détail comment l'UIP pourrait fournir au mieux cette assistance.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Khalifa Ababacar Sall.

La deuxième décision concernant le Sénégal porte sur la situation de M. Ousmane Sonko, qui fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire. Bien que le Comité soit pleinement conscient que la justice doit faire son travail, il rappelle également que, par le passé, d'autres candidats de l'opposition ont été définitivement écartés de la course à la présidentielle après avoir été condamnés par la justice. Le Comité espère que le procès de M. Sonko pourra aboutir à une décision de justice définitive sans délai, selon une procédure indépendante et impartiale. Le Comité demande aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les candidats de l'opposition et leurs partisans puissent exercer leur droit fondamental de prendre part à la conduite des affaires publiques à la prochaine élection présidentielle.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ousmane Sonko.

Somalie

S'agissant de la Somalie, le Comité a adopté une décision sur le fond du cas ayant trait à feu Mme Amina Abdi, sauvagement assassinée dans un attentat à la bombe il y a un an. Le Comité est consterné par l'assassinat d'une femme parlementaire, connue pour être une courageuse militante des droits de l'homme. Il demande aux autorités de déployer tous les efforts pour que justice soit faite. Il exhorte également les autorités à faire appel aux compétences de l'UIP et d'autres instances internationales à cette fin.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Amina Mohamed Abdi.

Ouganda

S'agissant de l'Ouganda, le Comité a adopté trois décisions, dont la première concerne la situation de deux parlementaires arrêtés en septembre 2021. Le Comité a le plaisir d'informer le Conseil directeur qu'ils ont fini par être tous deux libérés sous caution le 13 février 2023 et que le Comité a pu envoyer un observateur en Ouganda pour suivre la procédure du procès. Le Comité remercie le Président du Parlement de l'Ouganda pour les informations communiquées par écrit sur le cas et il est reconnaissant au Parlement des mesures prises afin de suivre la situation de MM. Ssewanyana et Ssegirinya, pendant leur détention. Le Comité demeure toutefois préoccupé par l'absence d'enquête sur les allégations de torture et par le fait que la procédure pénale puisse éventuellement être motivée par des considérations politiques. Il regrette que la demande du Conseil directeur d'effectuer une mission en Ouganda n'ait pas encore reçu l'accord officiel des autorités ougandaises et il espère sincèrement que le Parlement fera tout son possible pour que la mission ait lieu dans les meilleurs délais.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des deux parlementaires ougandais.

Le Comité déclare également recevables deux nouveaux cas concernant deux parlementaires ougandaises : Mme Betty Nambooze et Mme Anna Adeke Ebaju. Il invite le Parlement à transmettre par écrit les vues officielles sur les allégations formulées dans les deux cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de décision relatifs, respectivement, aux cas de Mme Betty Nambooze et de Mme Anna Adeke Ebaju.

Amériques

Venezuela (République bolivarienne du)

S'agissant du cas collectif au Venezuela, le Comité réaffirme sa position de longue date selon laquelle le harcèlement constant de parlementaires élus en 2015 est une conséquence directe de leur rôle de premier plan en tant qu'opposants. Il est en outre convaincu que les questions en cause dans le présent cas s'inscrivent dans le cadre plus large et complexe de la crise politique au Venezuela. Le Comité réaffirme que l'UIP est disposée à apporter son appui à tout effort visant à renforcer la démocratie au Venezuela, notamment au processus de dialogue en cours. Il invite les autorités vénézuéliennes à indiquer plus en détail comment l'UIP pourrait fournir au mieux cette assistance.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de 135 parlementaires du Venezuela.

Asie

Cambodge

Le projet de décision dont le Conseil directeur est saisi concerne le cas de longue date de 38 anciens parlementaires, tous issus du Parti du salut national du Cambodge, dissous par la Cour suprême en 2017. Le Comité a eu un échange de vues fructueux avec la délégation cambodgienne à Manama et comprend que l'invitation à se rendre au Cambodge pour discuter des préoccupations soulevées dans le cadre du présent cas tient toujours. Le Comité espère que la mission pourra avoir lieu dès que possible, étant donné que des élections nationales doivent se tenir en juillet 2023.

D'ici là, le Comité recommande aux autorités de reprendre de toute urgence le dialogue politique avec tous les partis d'opposition, tant au Cambodge qu'à l'étranger. C'est le seul moyen de bâtir la confiance et de trouver des solutions à la situation politique actuelle.

M. S. Yang (Cambodge) déclare que sa délégation rejette le projet de décision. Lors de son audition avec le Comité, le 11 mars 2023, la délégation a fourni un explicatif complet sur les charges. En outre, les 45 partis politiques dont il est indiqué à la page 4 du rapport qu'ils se sont inscrits aux élections législatives ont réalisé cette démarche avec le Ministère de l'intérieur et pas avec la Commission électorale nationale. La rigueur de l'enquête du Comité sur les accusations du plaignant est en outre discutable et préoccupante, car aucune décision ne devrait être fondée uniquement sur des appels téléphoniques ou des lettres. Il appelle le Conseil directeur à examiner soigneusement la question avant de se prononcer sur le projet de décision.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas de 42 parlementaires cambodgiens en prenant note des réserves émises par la délégation du Cambodge.

Pakistan

S'agissant du Pakistan, le Comité a le plaisir d'annoncer que grâce à la mobilisation de plusieurs parlementaires et d'autres acteurs de l'ensemble de la classe politique, M. Muhammad Ali Wazir a été libéré sous caution après avoir passé 26 mois dans un établissement de détention provisoire.

Le Comité demeure préoccupé par l'impunité qui entoure le harcèlement et les mauvais traitements arbitraires qui auraient été commis à l'encontre de M. Wazir, ainsi que par les allégations selon lesquelles les garanties de procédure régulière n'ont pas été appliquées en dépit de mesures prises par les autorités parlementaires.

Le Comité exhorte les autorités pakistanaises à faire en sorte que ce crime ne reste pas impuni et que les facteurs sous-jacents d'impunité soient traités, notamment en mettant la législation en conformité avec les obligations incombant au Pakistan sur le plan international. Cela semble être le seul moyen d'empêcher que de tels cas ne se reproduisent.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Muhammad Ali Wazir.

Moyen-Orient et Afrique de Nord

Iraq

Le Comité tient à remercier la délégation iraquienne pour la discussion constructive et fructueuse tenue sur le cas de l'ancien parlementaire iraquien, M. Ahmed Jamil Salman Al-Alwani. Il se félicite des visites effectuées à M. Al-Alwani en détention et des mesures prises par les autorités judiciaires pour donner suite aux recommandations de l'UIP.

Le Comité estime que la situation de M. Al-Alwani devrait être considérée comme un sujet de préoccupation national. Il demande donc aux dirigeants de faire front ensemble pour protéger et défendre les droits de l'homme en portant le cas de M. Al-Alwani devant la plus haute autorité du pays afin de promouvoir sa libération, de défendre ses droits fondamentaux et de faire en sorte qu'il ne soit pas exécuté sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques.

Le Comité réitère également son souhait de visiter M. Al-Alwani en détention dans un avenir proche et de rencontrer les autorités iraquiennes compétentes afin de promouvoir un règlement satisfaisant du cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ahmed Jamil Salman Al-Alwani.

Libye

Le Comité remercie la délégation libyenne pour les échanges fructueux et pour les informations détaillées qu'elle a fournies sur les mesures prises par les autorités libyennes pour faire la lumière sur le sort de Mme Seham Sergiwa.

Le Comité exprime son soutien à tous les membres du Parlement libyen, en particulier aux femmes parlementaires, au vu des graves menaces qui pèsent sur leur sécurité.

Le Comité a appris que le cas de Mme Sergiwa fait toujours l'objet d'une enquête pénale et judiciaire menée par les services du Procureur général et qu'elle a été victime d'une campagne de haine en ligne ayant conduit à son enlèvement. Le Comité a également appris que de telles campagnes étaient régulièrement utilisées pour inciter à la violence physique contre les parlementaires, en particulier les femmes.

Le Comité invite les autorités compétentes à veiller à ce que les réseaux sociaux ne soient pas instrumentalisés pour faire circuler des messages de haine contre les membres du parlement, en particulier les femmes, et prie instamment les autorités libyennes d'établir la vérité dans le cas de Mme Sergiwa.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Seham Sergiwa.

M. S. Cogolati (Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires) termine son exposé et indique qu'il n'a présenté que quelques-uns des nombreux cas portés à l'attention du Comité. Au vu de l'augmentation record du nombre de cas, on ne peut que constater qu'exercer la

fonction de parlementaire peut se révéler extrêmement dangereux. Hélas, aucune région du monde n'est épargnée. Lors de la réunion-débat sur la solidarité parlementaire avec les parlementaires en danger, tenue la veille, les nombreux témoignages de collègues agressés, maltraités voire menacés de mort simplement pour avoir fait leur travail se sont révélés bouleversants. En même temps, il est extrêmement encourageant de voir que tant de personnes travaillent d'arrache-pied dans leur pays pour soutenir leurs collègues en danger.

Pour en savoir plus sur les mesures spécifiques pouvant être prises pour aider le Comité, les parlementaires sont invités à s'inscrire sur sa liste de diffusion afin de rester informés de ses travaux et d'agir en conséquence. Le Comité a besoin de la solidarité et du soutien des parlementaires pour mettre en œuvre ses décisions.

Il remercie sincèrement les autres membres du Comité, avec lesquels c'est un privilège de travailler, ainsi que le personnel du Secrétariat de l'UIP, sans qui le Comité ne serait pas en mesure de mener à bien sa mission et qui accomplit un travail remarquable pour contribuer à sauver et à protéger les parlementaires en danger dans le monde entier.

Le Secrétaire général tient à remercier le Président et les membres du Comité pour les efforts remarquables qu'ils déploient en faveur d'une si noble cause – efforts qu'ils mènent le plus souvent loin de l'attention générale et avec une impartialité et un professionnalisme hors du commun. Bien conscient des nombreux dilemmes qui s'imposent au Comité lors de l'examen des cas, il salue sa détermination à œuvrer en faveur du bien-être des parlementaires victimes d'abus dans le monde. Que le Comité soit assuré de l'appui inconditionnel de l'UIP dans la poursuite de son importante mission.

M. K. Sittheeamorn (Thaïlande) dit que sa délégation a soumis deux cas concernant sa région au Comité mais qu'ils ne figurent pas dans le rapport. Le premier concerne le Myanmar, où les autorités militaires ont exécuté quatre prisonniers politiques, dont l'un de ses amis, en 2022. L'UIP doit déployer davantage d'effort pour mettre fin à ces exécutions inacceptables et faire en sorte que les autorités du pays organisent rapidement des élections démocratiques. Dans l'intervalle, la Thaïlande accueille un grand nombre de réfugiés du Myanmar et demande qu'une aide humanitaire soit déployée dans ce contexte.

Le deuxième cas concerne la sénatrice de Lima, des Philippines, qui est en détention provisoire depuis six ans et qui n'a pas été traduite en justice par manque de preuves. Les changements en cours dans le pays offrent à l'UIP l'occasion d'intensifier ses demandes de libération immédiate de la sénatrice.

M. C. Frolick (Afrique du Sud) remercie le Comité pour son excellent travail et déclare qu'il représente une lueur d'espoir pour les parlementaires du monde entier qui sont victimes de violations des droits de l'homme. Sa délégation a elle-même bénéficié de ses travaux quand la Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine a participé, à sa demande, à une audition organisée par le Comité le 13 mars 2023 pour relater un incident survenu au Parlement et ayant donné lieu à une plainte à son encontre. Il souhaite savoir quand la conclusion de l'audition sera connue.

M. S. Cogolati (Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires) remercie la délégation pour ses échanges fructueux avec le Comité et félicite la Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine de son leadership au niveau national et au Parlement. Il informe que le Comité a déclaré le cas en question irrecevable.

Le Secrétaire général indique qu'il communiquera la décision du Comité sur le cas aux parties concernées, y compris à la Présidente, dont il salue l'esprit de coopération. S'agissant des remarques formulées par le représentant de la Thaïlande, la charge de travail du Comité est telle qu'il ne lui est pas toujours possible de rendre publiquement compte de chaque cas. Son approche stratégique consiste donc à axer son rapport sur les cas présentés pour décision tout en continuant d'être informé des autres cas avant de présenter, en temps voulu, des réponses au Conseil directeur. S'agissant de la sénatrice de Lima, il croit comprendre que le Comité a décidé, en janvier 2023, de demander sa libération au motif que les accusations portées contre elle étaient infondées. Le cas concernant le Myanmar est un sujet de préoccupation permanent pour le Comité, qui fera rapport sur la question une fois que les débats auront avancé. Il communiquera au Comité toute information transmise par les Membres susceptible d'orienter ses travaux.

Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR LES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES
(CL/211/13-R.1-rev)

Le Président présente ce point et indique que plusieurs réunions spécialisées énumérées dans le document CL/211/13-R.1-rev feront l'objet d'une présentation orale ou vidéo et que le document contient également des liens vers des informations plus détaillées sur chaque réunion figurant sur le site web de l'UIP.

M. K. Darwish (Égypte) s'exprime à propos de la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), organisée à Charm el-Cheikh le 13 novembre 2022. Les nombreux parlementaires et experts qui y participaient ont tenu des discussions approfondies visant à apporter des solutions aux grands enjeux climatiques, notamment la réduction des émissions, l'intensification des efforts d'adaptation et la mobilisation de financements climatiques, par le soutien au transfert des technologies climatiques, l'application de mesures incitatives financières en faveur des investissements verts et l'approbation de financements dirigés aux efforts d'adaptation et d'atténuation. Le document final, accessible via le lien fourni, réaffirme la détermination à traiter ces questions et met l'accent sur un financement additionnel et distinct pour les pertes et préjudices.

Une vidéo sur l'atelier régional intitulé "Relever les défis du commerce : la contribution des parlementaires de l'Amérique latine et des Caraïbes", tenu les 28 et 29 novembre 2022 à Buenos Aires (Argentine), est diffusée.

Le Secrétaire général fait savoir, à titre d'information complémentaire, que l'atelier s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'UIP et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui comprend également la Conférence parlementaire sur l'OMC, un mécanisme permettant aux parlementaires du monde entier d'assurer un certain niveau de surveillance du système commercial fondé sur les règles de l'OMC. Les participants à l'atelier ont reçu des informations sur les grands défis du commerce et la contribution que les parlements de la région peuvent apporter. Il est envisagé d'organiser des ateliers du même type dans d'autres régions. Il remercie le Président du Parlement du Guyana, Manzoor Nadir, pour son solide leadership en tant que co-Président de la Conférence parlementaire sur l'OMC et l'énergie qu'il déploie pour assurer la surveillance en question.

M. A. Touzi (Maroc) présente un compte rendu du Forum parlementaire régional arabe sur le Programme 2030, axé sur le thème *Renforcer l'engagement parlementaire en matière d'action climatique dans la région arabe*, tenu les 29 et 30 novembre 2022 à Beyrouth (Liban) une nouvelle fois en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies. Il explique que les participants ont noué un dialogue constructif pour identifier les actions visant à remédier à la vulnérabilité de la région face aux changements climatiques, qui menacent la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux qui ont trait à la pauvreté, à la faim et à l'eau propre et l'assainissement. Les actions recommandées consistaient notamment à créer un organe parlementaire multisectoriel chargé d'élaborer des mesures appropriées prenant en compte les spécificités des pays, à renforcer la coordination interne pour l'intégration des ODD dans les travaux parlementaires et à améliorer l'efficacité de la communication interparlementaire et du partage d'informations sur les questions liées au climat. Les participants se sont félicités du fait qu'ils pouvaient compter sur l'appui de l'UIP et de ses partenaires.

M. K. Kabre (Burkina Faso) présente le deuxième Séminaire régional pour les parlements africains sur la réalisation des ODD, tenu à Djibouti du 5 au 7 décembre 2022. Il informe que les participants ont fait le point sur les progrès réalisés à ce jour et qu'ils ont réfléchi à des moyens de permettre aux parlements de jouer un rôle déterminant et de favoriser le développement durable pour tous. Alors qu'une multitude de facteurs socio-économiques et autres continuent de ralentir la marche vers la réalisation des ODD, il convient de redoubler d'efforts pour poursuivre les progrès déjà accomplis dans la région. Les participants ont donc proposé des mesures dans des domaines allant des droits de l'homme, de la gouvernance et des changements climatiques à la préparation aux situations d'urgence sanitaire en passant par le financement et le suivi des ODD. Le rapport de synthèse du séminaire, accessible via le lien fourni, contient tous les détails de ces mesures.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) présente les activités menées par le Forum parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (LDC5), tenue à Doha le 4 mars 2023. Les cinq principaux messages qui se sont dégagés en vue d'améliorer

le sort des pays les moins avancés (PMA) portent sur la réforme de la gouvernance économique mondiale, l'amélioration de la gouvernance nationale, un meilleur partage des informations et l'apprentissage mutuel entre les PMA, la jouissance du droit au développement et la place centrale qu'occupe le Programme d'action de Doha en faveur des PMA pour la décennie 2022-2031 dans la réalisation des ODD. Les participants ont souligné le rôle essentiel des parlements pour véhiculer ces messages par leurs fonctions de représentation, de législation et de contrôle. Il convient toutefois de déployer davantage d'efforts pour renforcer l'efficacité des parlements, surtout dans les PMA, en vue de mettre en œuvre ces engagements mondiaux. Voilà un autre objectif commun que l'UIP pourrait tendre à atteindre en partenariat avec l'ONU.

Mme V. Riotton (France) résume les travaux de la réunion parlementaire à la 67^e session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York le 7 mars 2023, dont le thème central était le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie. Il a été souligné que différentes mesures devraient être prises dans ce contexte, notamment en vue de renforcer l'autonomisation et la participation des femmes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles via les technologies et d'améliorer la compréhension et le potentiel de l'utilisation des technologies dans les travaux parlementaires. Les résultats d'une manifestation parallèle intitulée *Atteindre l'égalité en matière de prise de décision d'ici à 2030 : que faudra-t-il faire ?*, qui s'est tenue par la suite, permettront également d'orienter l'élaboration d'une nouvelle recommandation générale du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la représentation égalitaire et inclusive des femmes dans les systèmes décisionnels. Les travaux et les données de l'UIP sur la parité et la violence à l'encontre des femmes parlementaires ont été chaudement salués.

M. D. McGuinty (Canada) aborde l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, tenue à New York les 13 et 14 février 2023 et intitulée *De l'eau pour tous et pour la planète : arrêtons le gaspillage, changeons la donne, investissons dans l'avenir*. Forte de ce thème, qui reflétait la détermination de l'UIP à mettre en œuvre l'ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement, l'Audition était en cohérence avec les grandes réunions de l'ONU ayant trait aux questions liées à l'eau. Les parlementaires doivent marteler les conclusions tirées des vifs échanges qui ont eu lieu sur la nécessité de prendre de toute urgence des mesures pour traiter des problèmes tels que le manque d'accès à l'eau propre et à l'assainissement, le lien entre l'accès à l'eau et les catastrophes, et l'eau comme enjeu de la sécurité mondiale et nationale. De nombreux participants ont profité de l'occasion offerte par l'Audition pour s'entretenir avec leur ambassadeur à New York et avec des hauts fonctionnaires de l'ONU et leur rappeler l'aide précieuse que les parlementaires pourraient leur apporter en collaborant avec eux sur des programmes communs.

Le Conseil directeur prend note des rapports sur les réunions spécialisées.

Point 14 de l'ordre du jour
(reprise des discussions)

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS
(CL/211/14-P.1)

a) Forum des femmes parlementaires
(CL/211/14a)-R.1)

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Présidente de la 35^e session du Forum des femmes parlementaires, présente le rapport de la séance tenue les 11 et 14 mars 2023, figurant dans le document CL/211/14a)-R.1. Les participants ont examiné, dans une perspective de genre, le projet de résolution sur les cyberattaques et la cybercriminalité préparé par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, qui a intégré ses propositions d'amendement dans le texte devant être présenté à l'Assemblée pour adoption. Les participants sont convenus que des lois sensibles au genre et centrées sur les victimes doivent être introduites de toute urgence pour prévenir la violence sexiste facilitée par les technologies et que la prise de mesures visant à lutter contre la sous-représentation des femmes dans le secteur de la cybersécurité constitue également une priorité. Lors d'une réunion-débat sur le thème *Faire de l'égalité des sexes un élément central de la sécurité hydrique, de la résilience climatique et de la durabilité de la paix*, le Forum a souligné la nécessité d'accroître la participation des femmes à tous les niveaux et d'élaborer des stratégies et des mesures

tenant compte de la dimension de genre. Elle félicite les membres du Bureau des femmes parlementaires nouvellement élues et remercie chaleureusement la Présidente sortante, Mme Vasylenko, d'Ukraine, pour son courage et sa détermination à œuvrer en faveur de la protection et de l'autonomisation des femmes dans le monde en dépit des circonstances difficiles.

La Présidente félicite également la Présidente sortante pour le travail accompli dans ces circonstances si particulières et considère que le Conseil directeur souhaite approuver l'élection de Mme C.I. López Castro (Mexique) à la fonction de nouvelle Présidente du Bureau, de Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) à celle de Vice-Présidente et de Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) à celle de deuxième Vice-Présidente.

Il en est ainsi décidé.

Le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, prend la présidence de la séance.

b) Forum des jeunes parlementaires
(CL/211/14b)-R.1)

Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport de la séance tenue le 12 mars 2023, qui figure dans le document CL/211/14b)-R.1. Les participants se sont engagés à continuer de promouvoir la participation des jeunes, tant à l'UIP qu'au niveau national, et ils ont dressé le bilan des progrès accomplis en la matière. Les réalisations comprennent notamment la nouvelle Série sur l'autonomisation, organisée chaque trimestre à l'intention des jeunes parlementaires, qui consiste en une série de séances d'information en ligne sur des questions mondiales importantes, la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* rejointe par de nombreux parlementaires et plusieurs chefs d'État et la création de nouveaux groupes de jeunes. Dans le cadre du débat sur le rôle de chef de file des jeunes parlementaires en matière de promotion de la paix, l'accent a été mis sur l'éducation comme outil pour favoriser la paix, l'inclusion et la tolérance et sur les lois comme outils pour lutter contre la haine et la discrimination. Des mesures spéciales visant à protéger les jeunes contre les pratiques préjudiciables en ligne ont également fait l'objet de discussions. Son mandat arrivant à son terme, elle est reconnaissante d'avoir eu la chance d'œuvrer au service de jeunes parlementaires. Elle remercie les membres sortants du Conseil pour leurs efforts dévoués à la cause et elle souhaite le meilleur aux nouveaux membres dans leurs nouvelles fonctions.

Le Président remercie Mme Albazar pour les travaux accomplis avec et pour des jeunes parlementaires. Son successeur aura fort à faire derrière elle mais elle continuera certainement à déployer de vaillants efforts en faveur de l'UIP.

Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver l'élection des nouveaux membres du Conseil pour un mandat de deux ans qui prendra fin en mars 2025, à savoir le Président, M. D. Carden (Royaume-Uni), et les membres, M. M.A. Bouchouit (Algérie) et Mme E.T. Muteka (Namibie) pour le Groupe africain, M. K. Ait Mik (Maroc) et Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) pour le Groupe arabe, Mme D.R. Esti (Indonésie) et M. F.K.L. Fakafanua (Tonga) pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme H. Hakobyan (Arménie) pour le Groupe Eurasie – le second siège restant vacant –, Mme P. Aguirre (Équateur) et M. W. Soto Palacios (Pérou) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et Mme O. Rudenko (Ukraine) pour le Groupe des Douze Plus, le second siège étant occupé par M. Carden.

Il en est ainsi décidé.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/211/14e)-R.1)

M. J.K. Waweru (Kenya), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport de la séance tenue par le Comité le 14 mars 2023, qui figure dans le document CL/211/14e)-R.1. Le Comité n'a guère constaté de signes d'amélioration dans les crises humanitaires qui touchent les réfugiés et les personnes déplacées en Afghanistan, au Myanmar et en Ukraine et dont il suit l'évolution. De nouveaux facteurs viennent complexifier les situations, notamment les changements climatiques, les problèmes socio-économiques et la prévalence de la violence sexiste. Le Comité a lancé un appel spécial concernant la situation de l'Afghanistan, où les efforts visant à sauver des vies sont devenus une priorité pour les agences de soutien et où il est extrêmement important de garantir l'accès des femmes et des filles aux soins de

santé et à l'éducation. Le Comité a appelé à mettre un terme aux guerres et à respecter le droit international humanitaire. Il a exhorté les parlementaires à soutenir les efforts de secours et d'assistance dans les pays touchés par une crise comme dans les pays d'accueil des réfugiés, dans lesquels il invite à adopter une législation visant à faciliter l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux. Tous les parlementaires sont invités à donner suite aux engagements pris par leur pays à l'égard du Pacte mondial sur les réfugiés dans la perspective du Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra à la fin de 2023, et à déployer des efforts pour faciliter de nouveaux engagements.

f) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
(CL/211/14f)-R.1)

Aucun rapport oral n'est présenté au titre de ce point.

g) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/211/14g)-R.1)

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport sur la séance tenue par le Groupe les 10 et 14 mars 2023, qui figure dans le document CL/211/14g)-R.1. Elle cite les chiffres pertinents et dit que les femmes parlementaires représentent près d'un tiers des délégués à la présente Assemblée – un record en valeur absolue et une tendance à poursuivre. S'agissant de l'élaboration d'une politique de l'UIP pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP, comme convenu à Kigali, le Comité a examiné un premier projet et entend disposer d'un projet final pour examen à la 147^e Assemblée. Le Groupe a également noué un dialogue avec la délégation des Maldives, où la représentation des femmes en politique, qui s'est certes légèrement améliorée ces dernières années, est loin d'être satisfaisante. Le rapport contient des détails à ce sujet et expose également les difficultés particulières que rencontrent les femmes en politique dans le pays. Dans la perspective des élections qui auront lieu en 2024, il est important d'appuyer les efforts déployés pour faire fond sur les améliorations déjà obtenues dans le pays. Les Maldives peuvent compter sur le soutien de l'UIP en la matière.

Le Président note que le mandat de Vice-Présidente du Comité exécutif de Mme Mergane Kanouté arrive à son terme. Sa contribution aux travaux a été énormément appréciée et il souhaite ardemment que l'UIP continue de profiter de son expertise à l'avenir.

Le Conseil directeur prend note des activités des organes pléniérs et comités spécialisés.

La séance est levée à 13 h 55.

Troisième séance

**Mercredi 15 mars 2023
(Après-midi)**

En l'absence de M. D. Pacheco, Président de l'UIP, Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente de l'UIP, prend la présidence de la séance.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 14 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/211/14-P.1)

d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/211/14d)-R.1)

Mme F. Benbadis (Algérie), membre du Comité des questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport sur la séance tenue par le Comité le 12 mars 2023, qui figure dans le document CL/211/14-P.1. Les participants ont réitéré leur engagement à travailler ensemble sur la base d'une compréhension mutuelle et d'un dialogue constructif en vue de jeter des ponts pour instaurer une paix durable dans la région. Alarmé par la recrudescence de la violence et des incidents à caractère haineux en Israël et en Palestine en 2023, le Comité a décidé d'établir un groupe de discussion chargé de trouver des moyens de réconcilier les deux parties, en plus des groupes de discussion sur les crises au Yémen et en Libye, et de replanifier son déplacement dans la région, qui avait été reporté. Le Comité a entendu un exposé sur les résultats fructueux de la première session des Écoles de la science au service de la paix, qui s'est tenue à Genève en décembre 2022 et qui sera suivie d'une deuxième session en juillet 2023. Le Comité a également été informé des activités essentielles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, qui traverse une crise profonde due à un manque de financement. Tous les parlementaires sont invités à mobiliser l'appui nécessaire pour permettre à l'Office de poursuivre ses activités consistant à fournir une assistance aux réfugiés palestiniens.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) souhaite émettre une réserve au rapport, car il contient une allégation négative à l'encontre du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI), qui est pourtant un corps officiel des forces militaires iraniennes. La remarque est inacceptable et doit être retirée du rapport. Selon lui, le Comité n'a pas vocation à faire référence à des allégations qu'il reçoit.

h) Groupe consultatif sur la santé (CL/211/14 h)-R.1)

M. J.I. Echániz (Espagne), Président du Groupe consultatif sur la santé, présente le rapport sur la séance tenue par le Groupe le 11 mars 2023, qui figure dans le document CL/211/14h)-R.1. Les discussions ont porté sur divers sujets, tels que les moyens de renforcer la pertinence de l'UIP dans le domaine de la santé mondiale et de mettre en œuvre le volet santé de la Stratégie de l'Organisation, l'importance des obligations relatives aux droits de l'homme dans les activités liées à la santé, les règles et pratiques du Groupe et la coopération avec les partenaires techniques de l'UIP. Le Groupe a également décidé de mener à bien son mandat de sensibilisation en organisant une visite sur le terrain en 2023 afin d'étudier et de documenter les pratiques liées à l'équité en matière de santé, en particulier s'agissant des groupes marginalisés. Les pays intéressés sont priés de soumettre une proposition. À ce jour, le Pakistan s'est déjà manifesté. La couverture sanitaire universelle est un pas important vers cette équité. L'UIP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont co-rédigé un guide à l'intention des parlementaires intitulé *La voie de la couverture sanitaire universelle*, qui sera lancé à la présente session dans un message vidéo du Directeur général de l'OMS.

Dr T.A. Ghebreyesus (Directeur général de l'OMS) fait savoir dans un message vidéo qu'il est ravi de lancer le nouveau guide à l'intention des parlementaires. Ces derniers sont les mieux placés pour concrétiser l'engagement politique en faveur de la couverture sanitaire universelle, conformément à la résolution historique de l'UIP adoptée en 2019. Le guide, assorti de notes informatives, donne des éclairages sur la façon d'exploiter le rôle du parlement en matière de législation, de finance, de fiscalité et de responsabilisation pour faire progresser la couverture de santé universelle. Il encourage les parlementaires à tirer parti du savoir-faire de l'UIP et de l'OMS et à participer à la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle en septembre 2023. L'OMS a cruellement besoin d'un financement durable pour mettre en œuvre des programmes pérennes dans les pays, appliquer des normes de qualité supérieure et prendre des mesures d'urgence. C'est pourquoi il demande à ce que la première phase de l'augmentation graduelle des contributions convenues par les États membres de l'OMS en 2022 soit appuyée à l'Assemblée mondiale de la Santé, qui se tiendra en mai 2023. Il conclut en remerciant l'UIP de son engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle et d'un avenir plus sain, plus sûr et plus équitable pour tous.

M. J.I. Echániz (Espagne), Président du Groupe consultatif sur la santé, souligne que les millions de décès imputables à la pandémie ont montré que les soins de santé ne sont ni une mode ni un sujet d'intérêt mineur. Il déclare en conclusion qu'il est primordial que l'UIP s'intéresse à un large éventail de questions de santé. La formation des jeunes aux politiques sanitaires et l'échange de bonnes pratiques sont également importants. Il conviendrait donc de prendre des mesures pour renforcer la pertinence et les capacités du Groupe. À cette fin, une note d'orientation devrait être élaborée pour examen par le Comité exécutif à sa prochaine séance. Il remercie tous les membres du Groupe et le Secrétariat de l'UIP pour leur détermination à bâtir un monde en bonne santé.

Le Secrétaire général indique que la santé fait partie des domaines politiques clés identifiés par l'UIP pour servir les citoyens par la démocratie et des parlements forts et que le Groupe consultatif est l'organe statutaire de l'UIP chargé de réfléchir à ses politiques sanitaires et d'en fixer les orientations. Les parlements qui ne disposent pas des moyens adéquats ont toutefois besoin d'une assistance, notamment s'agissant des sujets les plus techniques. Le nouveau manuel prend en compte le contexte actuel et tient compte des évolutions survenues et des enseignements tirés depuis l'adoption de la résolution en 2019 sur la réalisation de l'objectif de couverture sanitaire universelle. L'UIP œuvre sans relâche pour promouvoir la contribution des parlements à cet objectif, en particulier parce qu'il est intimement lié à la sécurité sanitaire mondiale. Il encourage les parlementaires à assister à la toute première conférence parlementaire africaine de haut niveau sur le renforcement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire, qui se tiendra au Cap en mai 2023.

Le manuel intitulé "La voie de la couverture sanitaire universelle" est officiellement lancé.

Le Président de l'UIP, M. D. Pacheco, prend la présidence de la séance.

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/211/14i)-R.1

M. M. Bouden (Algérie), Président du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présente le rapport sur les travaux du Groupe, qui figure dans le document CL/211/14i)-R.1. À sa réunion du 13 mars 2023, après l'avoir élu Président et avoir élu Mme A. Vadai, de Hongrie, Vice-Présidente, le Groupe a discuté des résultats des trois réunions thématiques de l'*Appel du Sahel* et est convenu de quatre principes généraux s'agissant de s'engager auprès des pays du Sahel. Sur la base de la première de ces trois réunions, qui a eu lieu à la 145^e Assemblée, à Kigali, la deuxième réunion thématique, organisée à Alger en février 2023, a abouti à 19 recommandations, qui sont résumées dans le rapport. La troisième réunion, tenue le 11 mars 2023 à la présente Assemblée, a débouché sur des recommandations supplémentaires également résumées dans le rapport. Des représentants de haut niveau des institutions de l'ONU concernées et d'autres organisations ont participé aux trois réunions thématiques. Lors de sa dernière réunion, le Groupe a également identifié les prochaines étapes, qui ont trait à la coordination interne, à la coordination interparlementaire, à la communication et à la visibilité.

Le Président adresse ses félicitations à M. Bouden pour son élection et déclare que l'UIP compte sur lui pour faire en sorte que le Groupe poursuive activement ses efforts importants en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. S'agissant de l'élection des membres du Groupe pour un mandat de quatre ans qui prendra fin en mars 2027, les candidats proposés par les groupes géopolitiques aux postes vacants sont Mme L.M. Al Zaabi (Oman) et M. A. Alharbi (Arabie saoudite) pour le Groupe arabe, Mme S. Ambareesh (Inde) et M. A. Golroo (Iran, République islamique d') pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme M. Guerra Castillo (Mexique) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, et M. D. Danone (Israël) et M. M. Karlsson (Suède) pour le Groupe des Douze plus. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver l'élection de ces candidats.

Il en est ainsi décidé.

M. M. Hadid (Palestine) rappelle que sa délégation a soumis au Bureau du Président de l'UIP une objection écrite à la candidature d'Israël comme membre du Groupe consultatif, dont la création avait suscité, chez les victimes du terrorisme, des espoirs de réparation et d'actions visant à mettre un terme au terrorisme et à l'extrémisme. Le fait que le Groupe compte un membre représentant Israël portera atteinte à ses objectifs fondateurs. Premièrement, le Parlement israélien est dominé par des colons terroristes dont les groupes réclament l'extermination du peuple palestinien et qui, en outre, sont recherchés en Israël pour des actes de terrorisme courants. Le Parlement est en outre responsable de la promulgation d'un ensemble de lois d'apartheid, qui constituent l'essence même de l'extrémisme violent. En tant qu'État occupant, Israël participe aux pires formes de terrorisme et de violations des droits de l'homme, au mépris flagrant des résolutions de l'ONU et sans aucune obligation de rendre des comptes. En devenant membre du Groupe, Israël cherche à garantir son impunité et à se dégager de sa responsabilité pour les actes systématiques de terrorisme d'État qu'il commet à l'encontre des Palestiniens sans défense. Cette élection va à l'encontre des principes et valeurs fondamentaux de l'UIP et doit être rejetée par tous.

Le Président prend note de la réserve émise et déclare que certaines formulations employées sont inappropriées, car toutes les opinions doivent être considérées comme légitimes et, à ce titre, doivent toutes être respectées. S'agissant du fait qu'Israël soit représenté dans le Groupe consultatif, le Conseil directeur a fondé sa décision sur la base des candidatures transmises par les groupes géopolitiques.

j) Groupe de travail sur la science et la technologie
(CL/211/14j)-R.1)

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présente le rapport sur la séance tenue par le Groupe le 13 mars 2023, qui figure dans le document CL/211/14j)-R.1. Le rôle du Groupe est de faciliter l'accès des parlementaires à l'ensemble des solutions qu'offre la science face aux problèmes existants et émergents, en mettant à profit les connaissances communes sur la mise en œuvre d'engagements mondiaux essentiels découlant des changements politiques et législatifs. Lors de sa séance, le Groupe a fixé son plan de travail pour 2023, qui comprend sa participation active à plusieurs réunions de l'ONU dans le domaine des sciences et la poursuite de projets pilotes visant à associer la communauté scientifique au processus décisionnel parlementaire et à élaborer des documents de référence en la matière pour approbation à la 147^e Assemblée. S'agissant de la mise en œuvre de la résolution sur la cybercriminalité préparée par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, le Groupe est disposé à fournir un soutien, auquel cas il ne sera pas nécessaire d'établir un groupe de travail sur la cybercriminalité. Le Groupe s'est félicité du succès de la première session des Écoles de la science au service de la paix et décide d'organiser une réunion de suivi et une deuxième session ultérieurement. Enfin, Mme S. Attia, d'Égypte, a été réélue Vice-Présidente du Groupe.

Le Président remercie le Groupe pour ses précieux travaux et informe de la réception de deux candidatures aux trois postes vacants pour un mandat de quatre ans qui prendra fin en mars 2027. Il s'agit des candidatures de M. A.H. Saleh (Iraq) pour le Groupe arabe et de M. K. Tontisirin (Thaïlande), pour le Groupe Asie-Pacifique. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire ces candidats en tant que membres du Groupe du travail.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil directeur prend note des activités des organes pléniers et comités spécialisés.

Point 15 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/211./5-P.1 et P.2)

Le Président exprime sa profonde reconnaissance aux deux membres sortants, Mme Adjia Diarra Mergane Kanouté, du Sénégal, et Mme Cecilia Widegren, de Suède, pour le rôle actif et extrêmement précieux qu'elles ont joué au Comité exécutif. Les deux candidatures reçues pour les deux postes vacants sont exposées en détail dans les documents CL/211/15-P.1 et P.2. La première candidate, du Groupe des douze plus, est Mme Janine Alm Ericsson, de Suède, pour terminer le mandat de Mme Widegren, qui n'est plus parlementaire, et la seconde, du Groupe africain, est Mme Ida Kamongji Nasserwa Sabangu, de la République démocratique du Congo, pour un mandat de quatre ans jusqu'en mars 2027, en remplacement de Mme Mergane Kanouté, dont le mandat arrive à échéance. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire ces deux candidates.

Il en est ainsi décidé.

Le Président félicite les nouveaux membres et ne doute pas un seul instant qu'elles apporteront une contribution précieuse au Comité exécutif et à l'UIP dans son ensemble.

Point 16 de l'ordre du jour

HYMNE DE L'UIP

Le Président rappelle la décision prise à la 144^e Assemblée, tenue à Nusa Dua, de doter l'UIP d'un hymne, qui serait un symbole de l'identité de l'Organisation. Le Secrétariat a donc rédigé un cahier des charges et consulté des experts en musique. Les compositeurs souhaitant soumettre des propositions avaient eu jusqu'au 31 décembre 2022 pour le faire. Avec l'aide d'un expert, l'UIP a réduit la sélection à une liste restreinte de deux compositions sur les 19 reçues. Après avoir étudié la liste finale, le Comité exécutif recommande que la composition de M. Pedro Halffter soit choisie comme hymne de l'UIP, qui sera joué au début de chaque Assemblée et autres événements de l'UIP.

La composition recommandée pour devenir l'hymne de l'UIP est diffusée.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite approuver la composition recommandée.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

PRIX CREMER-PASSY

(CL/211/17-P.1)

Le Président rappelle la décision prise à la 142^e Assemblée de l'UIP, en mai 2021, d'instituer le Prix Cremer-Passy, nommé ainsi en hommage aux deux pères fondateurs de l'UIP et destiné à récompenser les parlementaires qui se distinguent dans la protection et la promotion des objectifs de l'UIP. Le Comité exécutif, sur la base des enseignements tirés de la première édition du Prix en 2022, a recommandé que des améliorations soient apportées au règlement.

Le Secrétaire général attire l'attention sur les modifications proposées, telles qu'elles figurent dans l'annexe au document CL/211/17-P.1, et informe que les améliorations visent à rationaliser les modalités d'attribution et à préciser le rôle des groupes géopolitiques dans le processus de nomination. La composition et les procédures du jury du Prix, énoncées à l'article 6 du Règlement, ont également été clarifiées, notamment pour envisager plusieurs cas de figure. S'il est approuvé, le règlement modifié prendra immédiatement effet et l'accent sera mis sur les changements climatiques pour l'attribution du Prix en 2023.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite approuver les modifications proposées au Règlement du Prix Cremer-Passy, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Une vidéo d'information sur le prix Cremer-Passy est diffusée.

Le Président informe que le 30 avril est la date de clôture des candidatures pour l'édition 2023 du Prix, qui devrait de préférence être associée à la question des changements climatiques en écho à la priorité stratégique de l'UIP pour 2023.

Point 10 de l'ordre du jour
(suite)

BUREAUX RÉGIONAUX DE L'UIP
(CL/211/10-P.1)

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) s'exprime au nom du Groupe africain à propos du débat ayant eu lieu précédemment sur ce point. Ses collègues concernés et elle-même ont depuis consulté la délégation égyptienne, qui a assuré qu'un bureau régional de l'UIP au Caire serait au service des pays tant du Groupe africain que du Groupe arabe. Il a donc été convenu à l'unanimité, en principe, que les procédures relatives à la création d'un tel bureau pilote soient lancées.

M. H. Gebaly (Égypte) confirme cette information et affirme que le bureau régional de l'UIP au Caire fournira des services aux membres des deux groupes géopolitiques, sur un pied d'égalité et sans distinction d'aucune sorte. Le bureau étendra volontiers ses services à tous les pays, dont il sollicitera également l'aide en vue de mener des activités fructueuses. L'Égypte est prête à mener à bien le projet et s'apprête à finaliser toutes les procédures nécessaires en coordination avec l'UIP et le secrétariat du Parlement égyptien.

Le Secrétaire général indique qu'il a été répondu de façon satisfaisante aux préoccupations dont il a fait état antérieurement et qu'il poursuivra le projet en conséquence.

Point 18 de l'ordre du jour

DIVERS

M. A. Korniyenko (Ukraine) déclare que le Parlement de l'Ukraine tient à rendre hommage au Président de l'UIP pour son rôle moteur déterminant dans les circonstances difficiles que traverse l'Ukraine et, de fait, le monde entier. Le Parlement de l'Ukraine tient également à remercier le Secrétaire général et son équipe pour leur précieux travail et leur appui.

Au nom du Parlement de l'Ukraine, le représentant remet un certificat et une médaille d'honneur au Président de l'UIP.

Le Président se dit touché de tant d'honneurs et rappelle qu'il n'a fait que son devoir.

Après l'échange habituel de politesses, le Président clôt la 211^e session du Conseil directeur.

La séance est levée à 16 h 45.